

NOUVEAU  
JOURNAL  
HELVÉTIQUE,  
OU  
ANNALES LITTÉRAIRES  
ET POLITIQUES

DE L'EUROPE, & principalement de la Suisse.

DEDIÉ AU ROI.

---

JANVIER 1779.

---



A NEUCHÂTEL,  
De l'imprim. de la Société Typographique

NOUVEAU  
JOURNAL  
DE  
LITTÉRATURE  
ET DE POLITIQUE  
PUBLIÉ PAR  
DÉDIE AU ROY

JANVIER 1779



A REUCHY  
DE



NOUVEAU JOURNAL  
*HELVÉTIQUE.*



*PREMIERE PARTIE.*  
ANNALES LITTÉRAIRES  
*DE LA SUISSE.*

I. *Récit de ce qui s'est passé le 15, à l'assemblée des chambres du parlement de Paris.*

ON a vu dans les papiers publics, que la proposition faite par M. de Bréguignères, au parlement, sur l'état civil des protestans, avait été renvoyée au 15 décembre. L'assemblée s'étant tenue au jour indiqué, ce magistrat adressant, suivant l'usage, la parole au premier président, dit :

Mon sieur, l'objet de ma réserve est tout à la fois très-important & très-simple. Il ne s'agit ni de favoriser l'exercice de la religion prétendue réformée, ni d'admettre aux charges ceux qui la professent, mais d'obtenir pour eux ce qu'on accorde aux juifs dans

toute l'étendue du royaume, ce que les princes protestans ne refuserent jamais aux catholiques, ni les empereurs païens eux-mêmes aux chrétiens qu'ils persécutaient; je veux dire un moyen légal d'affurer l'état de leurs enfans.

Il était naturel d'y pourvoir lors de la révocation de l'édit de Nantes; mais les ministres de Louis XIV pensèrent qu'en évitant de s'expliquer sur cet objet, une incertitude si pénible pour les protestans, jointe aux autres moyens de rigueur qu'on employait contr'eux, amenerait bientôt leur conversion. Cependant on sentit que l'humanité ne permettait pas de leur interdire expressément le mariage; ni la religion, de les traîner malgré eux aux pieds des autels. D'ailleurs, comment avouer le projet de les réduire à cette alternative, après leur avoir promis, par la loi même qui révoque l'édit de Nantes, une existence paisible? On aima donc mieux faire semblant de croire qu'il n'y avait plus de protestans dans le royaume; & par un aveuglement inconcevable, la plus vaine des fictions fut regardée comme un chef-d'œuvre de politique.

L'expérience fit voir qu'on s'était trompé. Mais ce système, consacré par le tems & par l'habitude, survécut pendant une

longue fuite d'années aux espérances qui l'avaient fait naître. Enfin l'on ouvrit les yeux; les dispositions de la déclaration du 9 avril 1736, sur l'inhumation de ceux auxquels la sépulture ecclésiastique n'est pas accordée, parurent annoncer quelque chose de semblable pour les naissances & les mariages. C'était en effet l'intention du gouvernement. Un grand prince (\*), dont la mémoire vivra toujours dans le souvenir du parlement & dans celui de la nation, des ministres habiles, des magistrats également éclairés & vertueux, s'en occupèrent, par ordre du feu roi. Mais leurs vues furent traversées par un enchaînement de circonstances malheureuses, & par ces obstacles que des intérêts particuliers opposent trop souvent aux projets utiles.

Cependant le mal va toujours en augmentant: on compte depuis 1740 plus de quatre cents mille mariages contractés au désert, source féconde de procès scandaleux. Des hommes avides contestent à leurs proches leur état, pour envahir leur fortune: des époux parjures implorent le secours de la justice pour rompre des nœuds formés sous les auspices de la bonne foi. Les tribunaux pressés entre la loi naturelle & la lettre des

---

[\*] Le prince de Conti.

loix positives , font forcés de s'écarter de l'une ou de l'autre. De quelque maniere qu'ils se déterminent , leurs arrêts font attaqués , & le sort des jugemens est aussi incertain que les jugemens même. Les loix de Louis XIV , contre les protestans , ne font donc pas tellement tombées en désuétude , qu'il soit inutile de les abroger. C'est une épée suspendue par un fil au-dessus de leur tête : l'intérêt & le fanatisme cherchent continuellement à en faire usage ; & malgré les intentions connues du gouvernement , ils y réussissent quelquefois. Que seroit-ce si les administrateurs moins sages & moins humains adoptaient d'autres principes ? Non , ce n'est point des systêmes mobiles du ministère , que doit dépendre la sûreté d'un si grand nombre de citoyens. Il n'y a que la loi qui puisse l'établir sur une base solide ; c'est en même tems l'unique moyen de rendre à la France une foule de réfugiés que la crainte de l'oppression tient éloignés de leur patrie , & de prévenir de nouvelles émigrations , devenues plus faciles que jamais. En effet , les protestans ne sauraient ignorer que tous les peuples de l'Europe , jaloux d'augmenter leur population , les recevraient à bras ouverts ; & que l'Amérique septentrionale , une fois pacifiée , leur offrira des ressources encore plus sûres. D'un autre côté ,

la justice & la bonté du roi, le caractère de ses ministres, le vœu des magistrats ont dû leur donner de grandes espérances. Il sera dur pour eux de les voir trompées; plus dur encore de voir mettre le sceau à leur proscription, dans un siècle où la tolérance civile a reçu dans la plupart des pays, catholiques ou protestans, la sanction de la loi; & dans tous, celle de l'opinion publique.

N'en doutons pas, le résultat de notre délibération rendra la vie à deux millions de citoyens, ou les plongera dans le désespoir. Tous les yeux sont fixés sur le parlement; c'est de lui, c'est de ce sénat auguste, l'appui des malheureux & le pere de la patrie, qu'on attend un remède efficace au plus criant des abus. Les mystères sont profanés, l'humanité outragée, les droits des citoyens foulés aux pieds, l'état menacé d'une perte irréparable: & nous garderions le silence! & nous n'usurions pas du droit incontestable, que la raison & la loi donnent au parlement, de ce droit que le plus absolu des princes reconnaît & confirme dans l'ordonnance de 1667, *de représenter en tout tems au roi ce qu'il juge à propos, sur les articles des ordonnances, qui, par la suite du tems, usage & expérience, se trouvent être contre l'utilité ou commodité publi-*

que, ou être sujets à interprétation, déclaration ou modération.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien mettre en délibération ce qu'il peut y avoir à faire à ce sujet.

Après ce discours, on a été aux opinions : elles ont été très-longues ; voici l'arrêté qui en est résulté.

Arrêté qu'il n'y a lieu à délibérer, s'en rapportant ladite cour à la prudence du roi.

Ces derniers mots font bien voir ce que le parlement pense des loix de Louis XIV, & le desir qu'il aurait qu'elles fussent modifiées. On ne peut donc pas interpréter son arrêté en ce sens, que cet objet ne méritait pas qu'on s'en occupât. Ce sont uniquement des raisons de prudence qui l'ont déterminé : en sorte que, quoiqu'il y ait eu différens avis, on peut dire qu'au fond le vœu des magistrats étoit unanime.

---

II. *Réflexions d'un citoyen catholique sur les loix de France, relatives aux protestans. Broch. in-8°. de 66 pages, sans nom d'auteur, ni lieu d'impression, 1778, avec cette épigraphe : Inventus est qui effertet quod omnes animo agitabant.*

« LE desir de régner sur les opinions par la force, & de maintenir, par des sup-

plices une religion de paix, a long-tems couvert la France de sang & de bûchers, depuis le tumulte d'Amboise, jusqu'au siege de la Rochelle; depuis le massacre de Mérindol, jusqu'à celui de la S. Barthélemi; depuis la mort d'Anne du Bourg, jusqu'à celle du ministre Chamiers. Quatre mille lettres de graces sont accordées à des assassins dans une seule pacification; deux rois de France, accusés de favoriser les protestans, tombent dans l'intervalle de vingt ans sous le poignard des fanatiques. »

C'est en présentant à ses lecteurs ce tableau frappant & douloureux pour tout bon Français, que l'anonyme annonce le but qu'il s'est proposé en faisant, d'une matiere aussi importante que délicate, le sujet de ses réflexions. Sans doute que ces scenes affreuses ne se renouvelleront jamais. Les jésuites, dont elles furent l'ouvrage, qui malheureusement réussirent à tromper la conscience d'un grand roi, digne d'avoir eu de meilleurs conseils, n'existent plus. Cependant les protestans gémissent encore sous les loix qu'ils dictèrent; ils ne peuvent être ni citoyens, ni maris, ni peres; la religion, la prospérité de l'état en souffrent également.

Exposer, rassembler sous un même point de vue les édits, les ordonnances, dont les

protestans ont été les objets depuis 1679, jusqu'à la fameuse déclaration de l'an 1724; montrer ensuite que la justice, l'humanité, la religion, la politique même, demandent que ces loix soient abrogées; répondre aux objections tant de fois proposées contre tout changement à cet égard; présenter enfin quelques moyens de rendre plus supportable le sort de cette partie de la nation plus nombreuse que bien des gens ne la pensent: tel est le plan général que suit l'auteur. & qu'il remplit mieux qu'on ne le croirait possible dans un écrit aussi peu volumineux.

Comme cette même déclaration du 14 mai 1724 est la base de la jurisprudence française relativement aux protestans, & qu'elle est un précis de toutes les loix publiées sous Louis XIV, par rapport à eux, l'anonyme commence par en examiner & discuter les principaux articles de ces loix, ouvrage manifeste de la séduction, & dans lesquelles on reconnaît si bien le génie des jésuites *la Chaise & le Tellier*. Sans s'écarter jamais du respect qu'imprime le nom seul de ce monarque, il prétend que, si son dessein eût été de révoquer l'édit de Nantes, il n'aurait point donné dans le courant de la même année 1685 un grand nombre de loix destinées à préparer avec lenteur les chan-

gemens qu'il espérait de la révocation, ni fait assurer les puissances protestantes, alliées de la France, qu'il ne songeait point à abolir le calvinisme dans ses états.

On trouve ensuite une analyse exacte de toutes les loix particulières qui avaient précédé cette fameuse déclaration. On ne lit point, sans éprouver un sentiment pénible, leur rigueur & les prohibitions de détail qu'elles renferment. On avait persuadé à Louis XIV, que le salut de tous ses sujets devait être le principal objet de ses soins, & devait l'emporter sur tout intérêt temporel; on mit sous ses yeux de longues listes de conversions, arrachées par la crainte, ou achetées à prix d'argent. Il existe, dit l'auteur, des lettres authentiques des hommes à qui les fonds destinés pour cet usage furent confiés, & qui disputent avec des convertisseurs subalternes sur la cherté de ces conversions. On n'eut garde d'informer le roi des moyens odieux dont on se servait; on lui fit croire enfin que ses loix avaient aboli le calvinisme, & que tout protestant qui aurait repris ses premiers sentimens, devait être traité comme relaps.

Cependant les actions que ces loix défendent, ne sont pas des crimes, & aucune loi ne peut décerner des peines contre

des actions indifférentes que pour un tems & dans des circonstances particulieres, telles que la guerre que la France soutenait vers la fin du siecle passé, contre la Hollande & l'Angleterre. On dit que ces loix ne sont pas exécutées aujourd'hui à la rigueur : mais doit-on les laisser subsister, si l'opinion publique réclame contre elles ? L'auteur d'un ouvrage publié depuis peu, voulant prouver la modération dont on use à cet égard, assure que depuis 1745, jusqu'en 1770, il n'y a eu que huit ministres protestans, exécutés à mort. C'est de nos jours que le jeune Fabre a obtenu la permission d'être conduit aux galeres à la place de son pere.

Ainsi donc, continue notre auteur, on envisage en France un million de sujets, comme s'ils n'existaient pas. On exige d'eux, pour les baptêmes, les sépultures, les mariages, des formalités auxquelles leur conscience s'oppose ; on les exclut de tout ce qui peut donner quelque considération dans la société. Leur propriété, leur état civil, tout devient incertain. Il serait facile de faire constater de la naissance & de la mort par des actes purement civils. Mais il n'en est pas de même du mariage, dit-on, parce que c'est un sacrement. Cependant à Rome le mariage des juifs est protégé par

la loi, comme un contrat civil. Il en est de même dans les états protestans, où l'exercice public de la religion catholique est défendu. En Turquie, les chrétiens exercent les droits d'époux & de peres. En France, les mariages des luthériens & des calvinistes d'Alsace, jouissent de tous les effets civils; & cela ne pourrait pas avoir lieu dans les autres provinces du royaume! C'est à quoi on réussirait, suivant l'anonyme, en renouvelant la loi de 1685, qui permettait aux protestans de se marier devant un ministre nommé par l'intendant, en présence d'un magistrat, dans un lieu & dans un jour marqués. Les registres de ces mariages étaient déposés dans les greffes des tribunaux, & ces ministres administraient de même le baptême; ne pourrait-on pas se borner à la simple déclaration que ferait, selon certaines formes prescrites, un protestant devant le magistrat, & donner à cette espece de contrat, qui ne serait point un sacrement, tous les effets civils d'un mariage légal?

Nous passerons sous silence tout ce que l'auteur allegue pour réfuter, autant par des faits incontestables que par des raisonnemens solides, les objections proposées par les défenseurs du système actuel contre les protestans. Mais nous ne pouvons qu'applau-

dir aux réflexions qu'il fait sur les avantages de la tolérance. Plus on persécute pour la religion, dit-il, & plus il y a de gens sans religion. Les pays où l'inquisition est en vigueur sont remplis d'athées & de déistes; dans les pays où la tolérance a lieu, il n'y a que des chrétiens. C'est aujourd'hui plus que jamais, c'est dans ce siècle de lumière, qu'elle doit exercer pleinement son empire. Le monarque bienfaisant qui occupe aujourd'hui le trône avec tant de gloire, est fils de ce dauphin qui, dans les derniers momens d'une vie consacrée toute entière à la vertu, disait, *ne persécutons point.*

D'autres circonstances paraissent inviter le ministère à s'occuper du sort actuel des protestans dans le royaume & à chercher les moyens de l'adoucir. Telle est la séparation de l'Angleterre d'avec les colonies. L'Amérique pourrait offrir aux protestans Français un vaste pays, habité par des alliés, où regnent la liberté de conscience & la liberté politique. Le plus sûr moyen de leur ôter le desir de chercher une nouvelle patrie, ne serait-il pas de les rétablir dans tous les droits qu'on ne peut ravir avec justice qu'aux hommes qui ont mérité de les perdre par un crime; & ce n'en est point un de se tromper en matière de religion.

Au reste, nous ne pouvons, en bornant

ici cet extrait , que rendre justice à l'auteur , quel qu'il soit , sur la circonspection avec laquelle il a traité son sujet. Toutes ses réflexions sont dignes d'un catholique éclairé , d'un sujet respectueux , & d'un Français zélé pour le bien de sa patrie.

---

III. *Lettres de deux curés des Cévennes sur la validité des mariages des protestans, & sur leur existence légale en France ; 2 parties in-8°. Londres 1779. Parce pio generi, & propius res aspice nostras.*  
VIRG.

NOUS recevons dans ce moment cette production intéressante. Elle est dictée par le même esprit, elle développe les mêmes principes que celle que nous avons analysée avec tant de plaisir dans nos journaux précédens. Nous nous faisons un devoir d'en faire de même de celle-ci dès le mois prochain.

---

IV. *Catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la bibliothèque de Geneve. Par Jean Senebier, ministre du saint Evangile, bibliothécaire de la république. A Geneve, chez Barthélemi Chirol, 1779, in-8°. 478 pages.*

L'OUVRAGE dont nous allons rendre

compte, doit être mis au rang des bons livres de bibliographie. On y trouve un grand nombre d'articles curieux : l'auteur ne s'est pas contenté de donner la nomenclature des manuscrits confiés à ses soins; il présente au public d'amples extraits, auxquels il a joint une description très-détaillée des manuscrits & des remarques critiques, sans lesquelles un pareil ouvrage ne sert tout au plus qu'à exciter la curiosité sans la satisfaire. M. Senebier s'est fait un devoir de rendre justice aux savans Genevois qui, avant lui, avaient travaillé sur le même sujet. M. Abauzit, grand antiquaire & critique, & M. Baulacre, bibliothécaire de Geneve, publierent autrefois des notices très-curieuses de quelques manuscrits dont on trouve une partie dans les années 1742 & 1743 de notre Journal. Nous nous dispenserons de répéter ce qui se trouve dans ces volumes, en nous contentant d'indiquer le titre des manuscrits dont on a déjà vu les notices; nous nous arrêterons davantage sur les articles qui nous ont paru neufs.

Il en est au reste de ces sortes de recherches, comme de ces mines où l'on trouve quelquefois des métaux précieux, mais dont l'exploitation est si pénible, que les profits n'en paient point les peines; cependant le public en tire avantage, la sphere des con-

naissances

naissances s'étend, & des découvertes qui semblent d'abord peu importantes, en font naître qui le font davantage. On voit encore de tems en tems des morceaux précieux, qui étaient restés ensevelis dans la poussière des bibliothèques, paraître au jour, soit par le hasard, soit par les recherches de quelques hommes laborieux. Si Pogge le Florentin ne s'était pas trouvé au concile de Constance, si les peres de ce concile n'avaient pas eu besoin des manuscrits de l'abbaye de S. Gall, on aurait été privé de l'excellent ouvrage de Quintilien, dont on doit la découverte à cette époque. Long-tems les moines ont été seuls depositaires des plus précieux restes de l'antiquité. Les gens d'église avaient sur les laïcs l'avantage rare dans les siècles d'ignorance, de savoir lire & écrire. C'est de là qu'est venu l'usage d'appeller clercs, *clerici*, les notaires & les gens de cabinet; terme qui, dans le sens propre, désigne un ecclésiastique. Quelques-uns des manuscrits décrits dans ce catalogue, ont été transportés, par divers hasards, des couvens où ils étaient cachés; tel est celui qui contient des annales du regne de Pepin & de Charlemagne, & qui appartenait autrefois à l'abbaye des Bénédictins de Massay, en Berry. On fait que plusieurs couvens souffrirent pendant les

guerres des Huguenots, vers l'an 1562. Ce fut dans ce tems que l'abbaye de Fleury, sur Loire, ayant subi le même sort, on sauva des mains d'un foldat un beau Virgile, avec le commentaire de Servius, qui tomba heureusement dans les mains d'un nommé Pierre Daniel, avocat d'Orléans & homme de lettres, qui en publia dans la suite une édition très-estimée.

M. Senebier a partagé son catalogue en trois classes; dans la premiere, on trouve les manuscrits en langues orientales & en grec. La seconde contient les manuscrits latins; & la derniere, ceux qui sont écrits en français & en italien. L'ouvrage est précédé d'une préface historique & critique, où l'auteur observe que les plus précieux de ces manuscrits sortent de la bibliotheque de Paul Petau, conseiller au parlement de Paris, sous le regne de Henri IV. La reine Christine étant venue en France, acheta la plus grande partie de cette bibliotheque, qui passa dans la suite au Vatican. Sur quoi M. Senebier observe qu'il est singulier qu'elle se soit partagée entre Rome & Geneve: c'est au professeur Lullin que celle-ci doit ceux qui n'avaient pas été vendus à la reine de Suede.

D'autres manuscrits considérables viennent de François Bonnivard, autrefois prieur

du chapitre de S. Victor de Geneve, personnage très-connu du tems de la réformation à laquelle il s'attacha des premiers. Ce Bonivard était plus instruit que les gens de son ordre ne l'étaient communément dans ce siècle : on a de lui une chronique de Geneve, qui n'a point été imprimée, & beaucoup d'autres livres dont il avait formé une collection qu'il donna au public & à sa patrie.

Le premier manuscrit, dont M. Senebier rend compte, est une bible hébraïque, écrite sur deux colonnes, que M. Senebier pense être du treizieme siècle. Un manuscrit grec des quatre évangiles, écrit sur velin, comme le premier, que M. Senebier croit être du neuvieme siècle, d'après des regles de critique qu'il a soin d'alléguer, mérite d'être remarqué; ainsi qu'un calendrier fort curieux, qui se trouve à la fin: mais dont on ne trouve aucun détail dans ce catalogue.

Un autre volume, de la même antiquité, contient les actes des apôtres & les épîtres, sans l'apocalypse. On n'y trouve point le verset de l'épître de S. Jean : *Tres sunt qui dant testimonium in cælis, Pater, Verbum & Spiritus Sanctus*. Les critiques savent que ce passage manque dans tous les plus

anciens manuscrits grecs & latins du Nouveau-Testament.

Les Œuvres de S. Athanase, en grec, quoique seulement écrites sur papier, & du treizieme siecle, méritent d'être remarquées. C'est d'après ce manuscrit que Commelin, célèbre imprimeur, publia les œuvres de ce pere en 1600. C'est un de ceux dont il a déjà été parlé dans ce journal en 1742.

Un manuscrit de Diodore de Sicile, en grec, qu'on croit être écrit de la main du célèbre imprimeur Henri Etienne, & d'après lequel il a publié cet auteur. On fait que Henri Etienne fut un des plus savans imprimeurs de son siecle, dans un tems où les imprimeurs étaient savans. Son pere Robert s'était retiré à Geneve, où il finit ses jours. La persécution des théologiens de France valut, selon le témoignage de M. de Thou, ce présent à Geneve, où l'imprimerie ne cessa pas de fleurir dès lors.

L'Iliade d'Homere, écrite sur papier, accompagnée d'une paraphase interlinéaire, & de quantité de notes dont il n'y a qu'une partie qui soient tirées du Commentaire d'Eusthate; ce manuscrit est des treize ou quatorzieme siecle; M. Senebier promet, s'il en a le tems, de les faire connaître.

Le premier des manuscrits latins, est une Bible vulgate, écrite sur velin, que M. Se-

nebier décrit très-amplement. Il observe la même omission du passage des trois témoins célestes, que dans le manuscrit grec. L'âge de cette vulgate est, selon notre auteur, au plus tard, du neuvième siècle. Cette Bible servait autrefois dans l'église de S. Pierre. On trouve à la fin une liste de différens opuscules théologiques & moraux, selon l'usage bizarre de ces tems, où les livres étant fort chers, on avait coutume de se servir du même volume pour réunir des pièces qui n'avaient aucun rapport.

— *Undique collatis membris.* —

L'inscription qui est à la tête de ce supplément, contient ces mots : *Fridericus episcopus Januensis, hos libros de suo addidit.* Suivent les titres de différens ouvrages théologiques, moraux, &c. que l'évêque de Geneve, Frideric, qui vivait vers 1095, donna à son chapitre. Dans cette liste, on trouve un Virgile avec le commentaire de Servius, Juvenal, Perse, Macrobe, le Timée de Platon, &c. Ces livres ne se trouvant plus parmi les manuscrits de Geneve, dont M. Senebier donne la description, il faut présumer qu'ils furent égarés. Il est bien plus singulier qu'on se soit avisé d'écrire à la marge de cette Bible, des actes tels que celui-ci, qui se trouve à la fin du livre de Job. Il pourra intéresser, par les noms des

personnes & par l'idée qu'il donne des usages de ces tems; M. Senebier a soin d'observer que sans doute on conservait de pareils instrumens dans une Bible, pour assurer leur conservation, & inspirer plus de respect à ceux qui s'y lient par des engagements. Le voici, tel que M. Senebier l'a donné.

*Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris, quod Amedeus, filius Gebennensis comitis, quidquid in Guillermo Ruso juste vel injuste calumniabatur, [\*] dono Gebennensi ecclesie atque omnino guerpiuit; preterea super reliquias beati Petri apostoli propria manu sacramento confirmavit, quod ipse vel suus aliquis justificabilis, predicto Guillermo ab ipsa hora nil foris faceret; verumtamen ut patefactum donum firmum tenerent; [\*\*] fidejussores & Ostagios dedit in manu prioris de Satiniaco, videlicet Guillelmum de Tollet, Ugonem de Ferney, Guillelmum de Ferney; Guillelmus vero victus [\*\*\*] propter hoc pactum, septuaginta solidos predicto dimidio donavit, & ex triginta solidis à Guillermo de Sacconay, mino-*

---

[\*] Le mot *calumniaris* avait dans le moyen âge le même son que *actionem intentare*.

[\*\*] Lisez *teneret*.

[\*\*\*] Peut-être il faudrait lire *dictus*,

*rem equum emit, quindecim solidos Petro Coxaceos persolvit. Super hoc facto sunt testes Stephanus prior de Satiniaco, Sylvester Gebnensis canonicus, Aymo vicedominus, Warneri miles, Guillermus miles, Guillermus de Sacconay cum predictis ostagiis.*

M. Senebier ne nous dit rien sur cet acte, ni sur son âge. Il paraît convenir au milieu du douzième siècle; deux Amedée, comtes de Genevois, pere & fils vécutrent en ce tems. Ils inquiéterent beaucoup la ville & l'évêque de Geneve; on en trouve le détail dans l'histoire de Spon. Nous croyons appercevoir quelques inexactitudes dans la copie de cet acte. Par exemple, le mot *dimidio* après *septuaginta solidos*, pourrait bien avoir été mal écrit ou mal copié. Ne devrait-on pas lire : *septuaginta solidos predicto Amedeo donavit*. Nous offrons cela comme une conjecture. Amé, comte de Genevois, formait des prétentions contre Guillermus Rufus : il y renonce, & donne le tout à l'église de Geneve; il promet de ne plus inquiéter sa partie adverse; celui-ci se rachete avec 70 sols, qu'il donne à Amé.

On reconnaît ici l'usage de prêter serment pour confirmer des engagemens civils, & sur-tout ces sortes d'actes de renoncement à toute hostilité.

Pour les rendre plus solides, on ajouta des cautions, *fidejussores* & *ostagios*. Les noms de famille n'étaient pas encore en usage; il n'y avait que les seigneurs de terres qui prenaient le nom de leurs possessions; tels sont Hugues de Ferney, Guillaume de Sacconay, mentionnés dans cet acte, qui nous a paru remarquable.

On trouve à la suite du nom de l'évêque de Geneve, Frideric, la liste des chanoines. Le nom de *Janua* & de *Januensis episcopus*, pour Geneve, était fort ordinaire. On fait combien de fois Gènes & Geneve ont été confondus par les historiens.

Un volume des quatre évangiles, écrit sur velin, qui se trouve indiqué dans ce catalogue, est, selon M. Senebier, beaucoup plus ancien que le précédent. Il le fait remonter au huitième siècle.

Le fragment des sermons de S. Augustin, écrit en partie sur des feuillets de papier d'Egypte, entrelacés de parchemin, a été amplement décrit dans le Journal de mars 1772.

Nous observerons ici que M. Senebier pouvait s'être trompé, en disant, à l'occasion de ce précieux reste d'antiquité, qu'on prétend avoir appartenu à l'abbaye de Fleury, que tous les manuscrits pillés en 1562, comme nous l'avons dit au commencement de

cet article , parvinrent à la bibliothèque de M. Petau. Une partie fut achetée par le célèbre Jacques Bongars, d'où ils ont passé dans la bibliothèque de Berne. [\*]

Nous allons parler d'un manuscrit très-curieux, que M. Senebier désigne sous le nom de *Pieces originales relatives au concile de Bâle*. Il a pris la peine d'en mettre le titre en détail. Les pieces sont au nombre de 77. L'histoire de ce concile a été écrite si souvent, qu'il semble que rien n'aurait dû échapper aux recherches des savans qui s'en sont occupés. Il paraît qu'ils n'ont pas connu ni fait usage de ce recueil. M. Senebier ne dit point par quel hasard ces pieces sont parvenues à Geneve; il a marqué d'un astérisque celles qu'il ne croit pas avoir été publiées. Il serait trop long d'en faire l'énumération ici. Nous nous contenterons de parler de celles qui ont rapport à la singulière négociation du concile avec Jean Paléologue, empereur de Constantinople, & le patriarche des Grecs, qui avaient promis de se rendre à Bâle, à condition que le concile se chargeât des frais du voyage. Les peres du concile leverent des impôts sur le clergé pour cet objet, & emprunterent de la ville d'Avignon une somme de 70000 florins d'or. Tous les préparatifs du voyage

---

[\*] Voyez Bayle, article Bougars.

se firent. On nomma une ambassade, & le chevalier de Menthon, qui devait commander toute l'escorte destinée, à aller chercher l'empereur. Le pape Eugene fit manquer le voyage, par haine contre le concile de Bâle, qui le déposa bientôt après. Ce fut même un des principaux griefs contre le pontife. On avait espéré de parvenir par la présence de l'empereur Grec à la réunion des églises d'orient & d'occident. Le pape Eugene réussit à le faire venir au concile de Florence en 1439; mais on n'y obtint point la grande affaire de la réunion.

Il n'y a pas moins de 28 pièces relatives à ce voyage de l'empereur Paléologue dans le recueil dont nous parlons. Voici le titre du n<sup>o</sup>. 21.

« Saufconduit du concile pour l'empereur des Grecs & les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie & de Jérusalem, & pour sept cent personnes de leur suite. Daté des calendes de mai 1436. »

Le n<sup>o</sup>. 44 porte le titre suivant.

« Saufconduit du doge de Genes, Thomas de Campo Fregoso donné au chevalier Nicod de Menthon, capitaine général du concile, pour conduire les Grecs à Bâle. Daté de Genes du 14 août 1437. »

Nous nous réservons de donner une idée de la suite de cet intéressant catalogue, dans le Journal prochain.

  
 SECONDE PARTIE.  
 NOUVELLES LITTÉRAIRES  
 DE L'EUROPE.

I. *Nouveaux mémoires de l'académie royale des sciences & belles-lettres, année 1776, avec l'histoire de la même année. A Berlin, 1779, in-4°. avec figures.*

QUELQUES arrangemens typographiques ont retardé la publication de ce volume. Depuis le renouvellement de l'académie, l'impression avait été confiée à deux libraires; mais à présent l'académie publie elle-même ses mémoires; enforte que les libraires étrangers, ou même les particuliers, qui voudraient en avoir des volumes, ou des suites ( ceci ne regarde que les *nouveaux mémoires* ), peuvent correspondre directement avec cette société savante & s'adresser à son secretaire perpétuel, M. le conseiller privé Formey. Il existe à présent 15 volumes sous le titre *d'histoire &c. avec les mémoires* petit in-4°. pour les années 1745-1769: le volume que nous annonçons est le septieme, grand in-4°. pour les années 1770 & suivantes. Il est inutile de recommander

ces mémoires, qui, dès leur origine, ont figuré avec distinction parmi les ouvrages de ce genre. La partie historique de ce nouveau volume, offre, comme dans les précédens, le récit des assemblées publiques, ordinaires ou extraordinaires, avec les discours qui y ont été prononcés, & qui ont paru dans les papiers publics.

On lit ensuite le programme de cette année, qui renferme l'énoncé des questions sur lesquelles on a adjugé des prix.

Les articles qui forment l'histoire dans un sens plus particulier, sont au nombre de trois, savoir, 1<sup>o</sup> une lettre de M. Wilson, de la société royale de Londres, à l'académie, dans laquelle il fait part d'une découverte qu'il prétend avoir faite en physique, concernant quelques *propriétés premières de la lumière*. Cette lettre traduite de l'anglais par M. Bernoulli, fut communiquée aux membres de l'académie, juges très-compétens dans ces matieres; & l'on a mis ici le résultat de leurs observations, dues principalement à M. Beguelin.

2<sup>o</sup>. *Sur un clou de cuivre, trouvé dans une carrière de pierre à chaux, près du port de Nice en Provence.* C'est une découverte faite par M. Sulzer à Nice, pendant le séjour qu'il y fit en 1775, pour le rétablissement de sa santé. Ce morceau nous paraît

digne d'être placé ici en entier ; & il suffira pour occuper le reste de cet article.

„ Si les restes des corps marins qu'on trouve en terre & dans les pierres, à des distances fort éloignées de la mer, & fort au-dessus de son niveau, excitent l'attention des naturalistes, comme des preuves incontestables d'étonnantes révolutions arrivées dans des tems fort reculés, je crois qu'un ouvrage de l'art trouvé entre deux couches de pierres, ne mérite pas moins l'attention de ces philosophes. C'est ce qui m'engage à donner en peu de mots l'histoire d'un clou de cuivre, découvert avec des circonstances très-remarquables, dans la carrière qu'on exploite près du port de Nice.

„ Ayant séjourné l'hiver passé dans cette ville, le R. P. Roffredi, théatin & professeur de mathématiques au college de Nice, me raconta un jour, qu'on avait trouvé, quelque tems auparavant, un clou de cuivre, au milieu d'un bloc de pierres à chaux tiré de la carrière. Frappé de la singularité de ce fait, je ne tardai pas à m'adresser à M. Michaud, ingénieur-architecte, proposé par le roi de Sardaigne à l'exécution des ouvrages que l'on continue de faire pour la sûreté & l'agrandissement du port de Nice.

M. Michaud témoigna beaucoup de regret de ne pouvoir satisfaire ma curiosité, parce que cette piece s'était perdue. Cependant il me fit voir un dessin colorié qu'il en avait tiré. Ce dessin représentait un clou long d'environ un demi-pouce, courbé du côté de la tête, considérablement rongé par la rouille, & couvert de verd-de-gris.

Ce clou, tiré de la carrière dont je vais donner la description, était placé dans une couche très-mince de terre grasse rougeâtre, qui séparait deux lits de pierre. Cette carrière est tout près du port. A la distance de huit ou dix toises des eaux du port, s'élève une petite colline couverte en partie de terre, où sont plantés depuis très-long-tems des oliviers.

Il y a plus de vingt-cinq ans que l'on travaille à l'exploitation de cette carrière; ce qui se fait en ôtant toujours les lits qui sont le plus élevés; & comme la quantité de pierres qu'on en tire annuellement est très-considérable, on est assuré qu'on a ôté ou détruit un bon nombre de lits supérieurs à celui où existoit ce clou. M. Michaud m'a certifié que tout, bien considéré, ce clou n'est pas venu à l'endroit où il était, par la fouille des terres pour découvrir la carrière, ni par les eaux de pluie; mais qu'il

y séjournaît depuis une longue suite de siècles.

J'ajoute à ce détail, comme une circonstance essentielle, que dans les terres qui couvraient la carrière, on a rencontré quelques monnoies, mais dont le plus grand nombre a été détourné. Parmi celles qu'on a recueillies, il y en a de trois siècles de date, & deux qui paraissent être des premiers empereurs Romains, au commencement de l'ère chrétienne. M. Michaud m'a fait observer que cette colline étant la plus voisine de l'ancien château de Nice, c'est là qu'on a dressé plus d'une fois des batteries contre lui, dans des tems postérieurs à l'invention de l'artillerie, & c'est à quoi probablement il faut attribuer la rencontre des monnoies des tems plus modernes.

Quoi qu'il en soit, ces médailles romaines prouvent que les lits de pierre, qui forment cette carrière, ont été couverts de terre depuis beaucoup de siècles.

Dans ces mêmes terres on a trouvé de petites coquilles renfermées dans une terre verdâtre, dont la consistance approchait de celle de la pierre. Cette terre ou pierre verdâtre renferme aussi des substances étrangères, qui ressemblent à des vers pétrifiés. Ces pétrifications tiennent de l'agate, & recevraient un beau poli.

J'observe enfin que cette colline, dans son état d'intégrité, je veux dire avant qu'on en eût ôté les terres & exploité les pierres, peut avoir eu quatre à cinq toises au-dessus du niveau de la mer.

Dans le tems que je m'occupais à mettre par écrit les circonstances de la découverte de ce clou, M. Michaud eut la complaisance de m'envoyer un autre clou, aussi de cuivre, trouvé nouvellement sur la même côte, avec trois autres parfaitement semblables à celui-ci.

A en juger par le dessin du clou rouillé dont j'ai parlé, ces derniers étaient de la même grandeur & de la même espèce. Ils ressemblent tous parfaitement, tant pour la grandeur que pour la forme, à ces clous de fer qu'on nomme à Berlin *gantze Schloß-Nagel*, dont les ferruriers se servent pour clouer ou attacher les ferrures aux portes des chambres, dans les maisons. Ces quatre clous ont été trouvés dans la terre, lorsque l'on fouillait au bord de la mer, tout près de l'ancien lazareth. Ce bâtiment, ou plutôt ces décombres, sont situés sur le bord de la mer, qui en baigne une partie, à l'est du port, par conséquent aussi de la carrière décrite, à la distance d'environ cent cinquante toises. Ces clous, après avoir été lavés, pour ôter la terre argilleuse qui y restait attachée, étaient comme  
absolument

absolument neufs. On voit d'abord que celui-ci, que j'ai l'honneur de présenter à l'académie, pour être déposé dans son cabinet d'histoire naturelle, n'a point essuyé de coups de marteau, dont les traces seraient sensibles dans un métal aussi mou que le cuivre. La pointe, telle que dans les clous neufs, ne porte aucune marque qui indique que la piece ait déjà servi.

Je n'entreprends pas d'expliquer par quel accident, ou par quelle révolution, ces clous ont été déposés aux endroits où on les a trouvés. J'observe seulement, qu'en pesant bien toutes les circonstances, on peut conjecturer qu'ils ont une haute antiquité, & que leur origine remonte probablement au tems où le fer était encore inconnu, ou très-rare. La forme de ces clous démontre qu'ils ont été fabriqués pour être employés dans le bois. Mais j'ai de la peine à croire que, depuis que le fer est devenu commun, on ait continué à faire des clous de cuivre, pour attacher des planches. Or, il y a près de trente siècles que le fer est connu en Europe. Il n'est donc pas absurde de supposer que ces clous aient été jetés sur le rivage de Nice, par le naufrage de quelque vaisseau de Tyr, ou d'une autre ville de l'ancienne Phénicie, dans un tems antérieur à l'époque de la guerre de Troie.

En parlant de cette supposition, on est frappé de la parfaite ressemblance qu'ont ces clous avec une des especes qu'on fabrique encore aujourd'hui. Il n'y a qu'un très-petit nombre de productions modernes des arts mécaniques, qui ressemblent entièrement à celles des anciens. Quelques arts se sont perfectionnés entre les mains des modernes ; d'autres se trouvent considérablement détériorés. L'art du cloutier paraît encore être tel qu'il était dans des tems fort reculés ; c'est parce que c'est un art dont les procédés sont fort simples, & qu'il n'était pas fort difficile d'atteindre au point de le perfectionner.

3°. M. Tacite, citoyen de Geneve, directeur de la fabrique royale d'horlogerie, établie à Berlin, a présenté à l'académie une montre à secondes & à quartiers, qui de plus indique le jour de la semaine, & la planete qui lui donne le nom, le quantième du mois, le nombre de jours qu'il a, & le signe dans lequel le soleil entre durant le mois dont il est question, l'âge de la lune, la partie de la lune qui est éclairée, les quatre points du jour, aurore, midi, soir & minuit ; enfin les éclipses, avec tous les pouffoirs & autres secours nécessaires pour remettre la montre en train, si on avait négligé de la monter, (car il suffit qu'elle

soit montée à l'ordinaire pour faire marcher toutes ces pieces ) : l'académie regardant cette montre, comme la premiere qui réunisse un aussi grand nombre de fonctions, l'a approuvée, & a accordé à l'artille un certificat fort avantageux, signé de MM. de la Grange, Lambert, Bernoulli & Cassillon.

A la suite des articles indiqués ci - devant, vient la liste des ouvrages imprimés, ou manuscrits, des machines & inventions, présentés à l'académie pendant le cours de l'année 1775.

TROIS éloges terminent cette partie : ce sont ceux de MM. le colonel Quintus Icilus, le docteur Hermius, & le recteur Kuster. Comme le premier de ces éloges renferme bien des détails intéressans sur un personnage dont les destinées ont été fort singulieres, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en le plaçant ici.

*Charles - Théophile Guischard*, né à Magdebourg, le 24 septembre 1724, était le second des fils de Philippe Guischard, conseiller de cour & syndic de la colonie palatine, & de Henriette Steinhausen. Il montra de bonne heure des dispositions heureuses ; & après avoir fini ses humanités à Magdebourg, il alla aux universités de Halle, de Marpurg, de Herborn & de Leide. Il

avait un penchant décidé pour la littérature & un talent supérieur pour l'étude des langues. Après avoir acquis une connoissance peu commune du latin & du grec, il passa aux langues orientales, & eut pour maîtres dans l'hébreu, M. Rau, & dans l'arabe, le célèbre Albert Schultens. Ils cultiva aussi la poésie latine, & fit imprimer en Hollande divers morceaux de ce genre : sa principale occupation consistait à faire des observations sur divers auteurs grecs & latins, dont il se proposait de donner des éditions. Il n'a point négligé depuis ces connoissances, qu'il avait alors acquises ; vers la fin même de sa carrière, il expliquait non-seulement à livre ouvert la Bible hébraïque, mais il en citait de longs passages de mémoire. Ses vues tendaient principalement à obtenir une chaire de professeur à Utrecht, & il prenait une route très-propre à l'y faire parvenir, lorsque tout-à-coup il se dégoûta, non des études, mais de l'état d'homme de lettres ; & saisi d'une ardeur martiale, il embrassa la profession des armes.

Le feu Stathouder, qui connoissait ses talens & les estimait, lui donna un drapeau dans le régiment de Saxe-Hildbourghausen. Guischarde fit la dernière campagne qui précéda la paix d'Aix-la-Chapelle. Il

fut ensuite capitaine dans le régiment de Bade-Dourlach; mais lorsque les troupes hollandaises furent réformées, en 1756, il perdit sa compagnie, & conserva sa paie. Il avait entrepris quelque tems auparavant, le premier de ses grands ouvrages, qui a été le fondement de sa réputation, & lui a frayé le chemin à la fortune: ce sont ses *mémoires militaires sur les Grecs & les Romains*. Comme il était plus savant que versé dans l'art d'écrire, il ne fit pas difficulté de profiter des conseils d'un homme, à qui l'on n'a pu contester le génie & le style, mais qui a étrangement abusé de ses talens; en un mot, puisqu'il faut le nommer, l'excipucier Maubert revit le premier tome de ses mémoires; & de là vient, comme on l'a entendu avouer à l'auteur, avec une franchise qui lui faisait honneur, la différence du style entre ce premier volume & le second.

Cet ouvrage est distingué par un fond d'érudition véritablement originale. M. Guichard étant aussi versé, & peut-être plus, dans les langues mortes que dans sa langue maternelle, puisait dans les sources, & consultait des ouvrages que la plupart des lecteurs ne connaissent pas, ou ne connaissent que par des traductions imparfaites. Une mémoire prodigieuse lui rappelait à point

nommé tout ce qu'il y avait d'analogue aux sujets qu'il traitait ; & cette mémoire était aussi active & aussi fidelle au milieu du tumulte de la guerre , que dans le silence du cabinet : cette heureuse qualité le mit en état d'appercevoir bien des inexactitudes & des bévues dans le grand ouvrage du chevalier Folard , à qui ces secours avaient manqué. Profitant du loisir que lui laissait le congé qu'on venait de lui donner , il passa en Angleterre , pour mettre la dernière main à son ouvrage ; ce qu'il exécuta avant la fin de 1756. L'édition se fit en deux volumes *in-4<sup>e</sup>*. & il la dédia au nouveau Stathouder Guillaume V , dans l'espérance de retrouver en lui le protecteur dont la mort de son sérénissime pere l'avait privé. Il eut sujet d'être content de l'accueil que le public fit à son travail ; & il a eu la satisfaction d'en voir cinq éditions , tant en France qu'en Hollande.

Mais une approbation plus glorieuse lui était réservée. A son retour de Londres , il était entré comme volontaire dans l'armée des alliés , où il avait eu le bonheur d'être goûté par S. A. S. le prince Ferdinand de Brunswick , qui écrivit au roi des choses avantageuses sur son compte. Ce témoignage , joint à la lecture de son ouvrage , fit naître à S. M. l'envie de le connaître. Elle lui or-

donna de se rendre en Silésie, où il vint avec le plus grand empressement vers la fin de 1757; & il fut aussi-tôt attaché à la suite du monarque, qui prenait plaisir à s'entretenir avec lui sur les antiquités militaires. Ces conversations acheverent de découvrir toute la profondeur de ses connaissances; & ce fut à cette occasion, autant qu'on le fait, (d'autres disent à la suite de quelque manœuvre militaire) (\*) que vint au roi l'idée de changer son nom en celui de Quintus Icilius, comme pour ressusciter en sa personne cet ancien tribun des légions romaines. En effet, depuis ce moment, le nom de Guischard a disparu, & la substitution de Quintus Icilius fut notifiée à toute l'armée, lorsqu'au printems de 1759, le bataillon franc de Duverger & le titre du major furent accordés au nouveau Romain. Il fit en cette qualité les campagnes de 1759 & de 1760. Le roi, pendant son séjour à Leipsick, le mit à la tête d'un régiment de trois bataillons francs, & le chargea de lever encore sept autres bataillons: commission dont il

---

[\*] Suivant cette dernière tradition, le roi ayant demandé à Guischard où il avait pris l'idée de cette manœuvre, il répondit qu'elle avait été exécutée autrefois par Quintus Icilius, dont tout de suite le roi lui donna le nom.

s'acquitta pleinement, malgré les grandes difficultés dont elle était accompagnée. Il fit les campagnes de 1761 & de 1762, dans l'armée de S. A. R. monseigneur le prince Henri.

A la paix, le régiment de Quintus fut congédié, le jour même de l'entrée du roi à Berlin; & il y fut vivement sensible, parce que c'était un très-beau corps, & qui lui était fort affectonné. Le roi le retint auprès de lui à Potsdam, & le fit lieutenant-colonel, en l'admettant dans le petit nombre de personnes qu'il honore journellement de sa société. Quintus partagea, depuis ce moment, son tems entre ses études & ses devoirs. Il forma une bibliothèque & rassembla un cabinet de médailles & d'antiques d'un bon choix & d'un prix considérable. Entouré de ces trésors littéraires, il en faisait un usage perpétuel; absorbé dans les recherches, & travaillant à un nouvel ouvrage, dont il a eu le plaisir de voir l'impression & le succès: ce sont ses *mémoires critiques & historiques sur plusieurs points d'antiquités militaires*, en quatre volumes in-8° qui certainement passeront à la postérité. Si toutes les guerres avaient été écrites avec la clarté, la précision & la solidité de jugement qui regnent dans le récit que Quintus a donné de la campagne de Jules-César en Afrique, & celle du même grand homme en Espagne, contre les généraux de Pom-

pée, il est certain que le métier de la guerre aurait été plus tôt & mieux connu, & qu'on aurait pu se passer de cette foule d'ouvrages didactiques, dont les tacticiens nous ont inondés.

Le nombre des approbateurs n'empêcha pas qu'un censeur fort véhément ne s'élevât, & ne fît une critique peu modérée des mémoires de Quintus. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que M. le chevalier de Looz, en écrivant cette critique, croyait Quintus défunt, & par conséquent hors d'état de lui répondre : mais, comme il était plein de vie, il a inféré dans le tome IV de ses *mémoires*, une défense qui ôtera peut-être au chevalier l'envie de repliquer, quoique désormais à l'abri de toute duplique.

Il y avait long-tems que notre savant militaire avait fait ses preuves, & acquis des titres plus que suffisans pour lui procurer l'entrée de l'académie. Aussi y fut-il agrégé le 12 janvier 1764; & malgré son séjour à Potsdam, il fut déclaré membre ordinaire de la classe des belles-lettres. Le 25 janvier 1770, il lut un long & savant mémoire, *sur le vrai rapport des anciennes années romaines avec les années juliennes, pour servir d'éclaircissement à plusieurs faits de guerre & autres événemens, arrivés dans les quatre dernières années avant la réformation du calendrier par Jules-César.*

Quoique l'esprit de Quintus fût continuellement & fortement occupé, son cœur devint sensible. Passionnément épris d'une demoiselle très-aimable, il eut le bonheur de former avec elle une union indissoluble à la vérité, mais qui malheureusement n'a pas été de longue durée. Mademoiselle de Schlabrendorf devint madame Quintus, & conserve aujourd'hui pour gages de la tendresse la plus réciproque, un fils & une fille. Il se maria vers la fin de 1770, & en 1772 le roi fit Quintus colonel d'infanterie.

Les divers genres de vie dans lesquels notre académicien s'était trouvé successivement engagé, avaient tous eu leurs fatigues, souvent extrêmes, qui altérèrent de bonne heure sa constitution. Il eut des maladies considérables, & ne se rétablit qu'imparfaitement. Pendant assez long-tems l'activité de l'esprit soutint la langueur du corps; mais plus d'une année avant sa fin, l'accablement était visible; il se traînait avec effort & avait peine à proférer quelques monosyllabes. J'en fus vivement frappé, lorsqu'il me fit, en janvier 1775, la visite que son amitié me procurait tous les hivers. Nous étions très-liés, & j'en prends occasion de tracer en deux mots son caractère. Il était bon & officieux, ami de ses amis, méprisant les offenses, & distribuant aux indigens le peu qu'il avait, sans examiner

si l'état de ses affaires le lui permettait ; il savait cependant bien distinguer ceux qui pensaient noblement d'avec les faux amis , guidés par des vues intéressées ; il aimait les gens de lettres , les encourageait dans leurs entreprises , & leur fournissait tous les secours qui dépendaient de lui ; ce qui nous a valu entr'autres choses , une très-bonne traduction d'Ammien Marcelin , & un digne confrere. (\*) Il n'avait aucun des défauts qu'on reproche aux courtisans , & paraissait même quelquefois se porter vers l'extrémité opposée : mais il ne s'est rendu par-là , que plus digne de l'estime & des regrets de son auguste maître , qui fut vivement touché de sa mort presque subite , quoiqu'assez long-tems prévue.

Il finit sa carrière le 13 mai 1775 , dans sa cinquante-unième année : son application constante à l'étude , particulièrement à celle de son métier , & les fruits qu'il en a recueillis , sont un exemple qui doit demeurer présent à l'esprit de tous ceux qui courant la même carrière , peuvent espérer les mêmes succès.

---

## II. *Anecdote sur le célèbre poëte Klopstock.*

ENTRE les vrais génies dont l'Allemagne s'honore , Klopstock mérite d'occuper le premier rang. Il y a beaucoup de rapports

---

[\*] M. Moulinis.

entre sa maniere & celle de Milton : ses élans se perdent quelquefois dans les nues ; ses beautés sont sublimes ; mais souvent un nuage épais semble les environner ; il faut le percer , si l'on veut entendre les chants de cet Orphée. Sa *Messiaide* est & sera toujours un de ces monumens auxquels le tems ne porte point d'atteinte ; mais peut-être la *Messiaide* aura plus de renommée encore que de lecteurs.

Un ministre aussi grand dans son genre , que Klopstock dans le sien , M. Bernstorff , qui pendant si long-tems a été le génie tutélaire du Danemarck ; M. Bernstorff , à qui les Danois eussent dû ériger des autels , & qui ont payé ses services par l'ostracisme , démêla tout le mérite & le talent de Klopstock. A peine les trois premiers chants du Messie eurent paru , comme une espece d'avant-coureur , pour essayer le goût du public , que ce digne ministre les lut , ou plutôt les dévora , comme un aliment fait pour lui. Il en parla avec chaleur à son ami , le comte de Moltke , favori de Frédéric V ; mais favori d'un maître digne d'être aimé , & incapable de mal placer son affection. Les deux ministres ayant recommandé de concert Klopstock au monarque , ils en obtinrent la permission de lui écrire qu'il ne se fixât nulle part , & n'acceptât aucun poste ; mais qu'il vînt à Copenhague , où l'on tâcherait de lui faire un

fort agréable. Ces propositions déterminèrent Klopstock à hâter le cours de ses voyages, & à ne pas s'arrêter aussi long-tems en Suisse qu'il se l'étoit proposé. Il se rendit dans la capitale du Danemarck, où il fut accueilli avec distinction, & où il obtint une pension qui le délivra de tous les soucis de la vie, & le mit en état de se livrer tranquillement au commerce des muses. C'est ainsi qu'un souverain du nord fut le nourricier d'un poète, que tous les princes d'Allemagne auraient dû se disputer à l'envi.

Ce fut dans ce voyage que Klopstock apprit à connoître cette *Meta* qu'il a tant chantée, & qui tient dans ses vers la même place que Laure dans ceux de Pétrarque. On pense que les liaisons qu'il a formées & entretenues avec elle, ont beaucoup influé sur son caractère & sur sa façon de penser. Le période de la vie où le cœur reçoit de tendres impressions, est ordinairement un des plus importans pour tous les hommes; mais que ne doit-il pas être pour un poète? C'est une seconde naissance de l'ame, qui y produit les mêmes effets que le printems sur les campagnes qu'il tapisse de verdure & embellit de fleurs. Si jamais Klopstock donne les mémoires de sa vie, on desire qu'il s'étende sur cette époque. Mais on a d'autant moins lieu de l'espérer, que toute la correspondance des deux amans est brûlée ou per-

due, & qu'il est aujourd'hui bien difficile de former un tout, des traits que la simple mémoire peut avoir conservés. On en fait pourtant assez pour admirer la force d'une inclination réciproque. Quelle tendresse ! jamais deux ames ne furent autant à l'unisson l'une de l'autre ; elles se desiroient ardemment, & se confondirent, pour ainsi dire, ensemble avec la plus impétueuse vivacité.

Voici ce qu'on peut regarder comme le premier chaînon de cette merveilleuse chaîne. *Meta* vient chez une de ses amies qui se coëffait, & qui jetait ses papillottes à mesure qu'elle les ôtait. *Meta* en ramasse une & lit une couple de lignes, qui étoient deux vers de Klopstock. *Qu'est-ce que cela*, dit-elle d'un air de surprise ? *Oh !* répondit l'amie, *c'est du maudit jargon auquel personne ne comprend rien.* *Oui*, repliqua *Meta* ; *il me semble pourtant que je le comprends.* Et sans perte de tems, elle prit des informations sur le livre & sur l'auteur. Dès qu'un exemplaire du poëme fut en sa possession, elle ne le perdit plus de vue ; elle passa les jours & les nuits à le lire ; toutes les facultés de son ame furent concentrées dans cette occupation ; elle ne pensait, ne parlait, n'écrivait rien où Klopstock n'entrât ; en un mot, l'enthousiasme ne fut jamais porté à un plus haut degré. Ayant appris qu'un homme de lettres Hambourgeois, qui demeurait

à Brunswick, nommé Giseke, était ami particulier de Klopstock, elle entra en correspondance avec lui, & le conjura instamment de lui apprendre ce qu'il en savait: desir que G. satisfît avec beaucoup de complaisance.

A peu près dans le même tems, Klopstock passant à Brunswick, ne manqua pas d'aller embrasser son cher Giseke. *Savez-vous, lui dit celui-ci, qu'à votre passage par Hambourg, vous pouvez voir une fille qui est éperdue de vous, & qui sera ravie de faire votre connaissance? Je vous donnerai une lettre pour elle; & en attendant, en voici une des siennes que vous pouvez lire.* Klopstock prit nonchalamment la lettre que Giseke lui présenta, & l'ayant lue, il trouva qu'elle ne contenait presque que des critiques sur son Messie. *Voilà une plaisante admiratrice que vous me recommandez, dit-il en souriant: si elle traite ma personne comme mes vers, l'accueil ne sera pas gracieux. Fiez-vous-en à ma parole,* repartit Giseke, & *allez la voir; vous ne vous en repentirez pas; tenez, voilà son adresse.* Klopstock prit l'adresse & partit.

Arrivé à Hambourg, il ne pensait déjà plus à la belle critique; son principal dessein était d'aller chez M. Hagedorn, qu'il souhaitait de connaître personnellement. N'ayant pas pu d'abord parvenir jusqu'à lui, l'adresse de Giseke lui revint dans l'esprit. Il se fit annoncer chez elle. Elle était occupée avec sa sœur

à plier du linge & à repasser. *Qui est-ce qui nous demande?* dit M. en prenant la carte. Et à peine y eut-elle lu le nom de Klopstock, qu'elle fit un saut de joie. *Mais vous voyez bien*, dit sa sœur, *qu'il n'est pas possible de le recevoir dans ce taudis. . . Point, point*, s'écria M., *tout sera d'abord rangé. Comment donc? Klopstock! qu'il vienne sans délai.* Le linge fut en effet mis de côté dans un clin-d'œil.

Klopstock arrive : qui pourrait décrire l'effet du coup-d'œil & l'impression aussi prompte que profonde, qui résulta de cette première entrevue? Le voyageur ne put s'arrêter que trois jours à Hambourg; M. de Bernstorff lui avait trop fortement recommandé la diligence; mais il ne fallait pas trois jours pour unir ces deux âmes d'un lien éternel. Le lendemain Klopstock fut d'un repas, où M. se mit à ses côtés, & recueillit toutes ses paroles, comme autant d'oracles; elle lui fit une foule de questions, qui marquaient le vif intérêt qu'elle prenait à sa personne, à ses écrits, à sa destinée. Hagedorn fut presque oublié; la correspondance entre Klopstock & M. s'établit; & avant que d'avoir passé le Belt, le tendre poète avait déjà écrit trois lettres à la dame de ses pensées.

Le degré de sensibilité qu'éprouveront les lecteurs, après ce récit, fera, pour ainsi dire, leur psychromètre, & décidera du degré qu'ils doivent occuper parmi les êtres pensans & sentans.



## TROISIEME PARTIE.

## PIECES FUGITIVES.

- I. *Eloge de M. de Voltaire, lu à l'académie royale des sciences & belles-lettres de Berlin, dans une assemblée publique extraordinairement convoquée pour cet objet, le 26 novembre 1778. [\*]*

**M**ESSIEURS, dans tous les siècles, surtout chez les nations les plus ingénieuses & les plus polies, les hommes d'un génie élevé & rare, ont été honorés pendant leur

[\*] Cette séance convoquée par ordre supérieur, rassembla tout ce qu'il restait à Berlin de personnes distinguées par le rang, la naissance & les talens. On accourait de toutes parts pour être témoin d'un événement unique dans l'histoire littéraire. Qui pourra concevoir, sans étonnement, le plus fameux guerrier de son siècle, rendant un hommage public à l'un de nos illustres écrivains? Au milieu des travaux de la guerre, parmi les occupations importantes qui remplissent tous ses momens, un puissant monarque ne dédaigne pas de payer à l'homme de lettres le juste tribut d'estime & d'admiration qu'il mérite.

vie, & encore plus après leur mort; on les considérait comme des phénomènes qui répandaient leur éclat sur leur patrie. Les premiers législateurs qui apprirent aux hommes à vivre en société; les premiers héros qui défendirent leurs concitoyens; les philosophes qui pénétrèrent dans les abîmes de la nature, & qui découvrirent quelques vérités; les poètes qui transmirent les belles actions de leurs contemporains aux races futures; tous ces hommes furent regardés comme des êtres supérieurs à l'espèce humaine: on les croyait favorisés d'une inspiration particulière de la divinité. De là vint qu'on éleva des autels à Socrate, que Hercule passa pour un dieu, que la Grèce honorait Orphée, & que sept villes se disputèrent la gloire d'avoir vu naître Homère. Le peuple d'Athènes, dont l'éducation était la plus perfectionnée, savait l'Iliade par cœur, & célébrait avec sensibilité la gloire de ses anciens héros dans les chants de ce poème. On voit également que Sophocle, qui remporta la palme du théâtre, fut en grande estime pour ses talens, & de plus que la république d'Athènes le revêtit des charges les plus considérables. Tout le monde fait combien Eschine, Périclès, Démosthène, furent estimés; & que Périclès sauva deux fois la vie à Diagoras, la pré-

miere en le garantissant contre la fureur des sophistes, & la seconde fois en l'assitant par ses bienfaits. Quiconque en Grece avait des talens, était sûr de trouver des admirateurs & même des enthousiastes : c'étaient ces puissans encouragemens qui développaient les génies, & qui donnaient aux esprits cet effor qui l'éleve, & qui lui fait franchir les bornes de la médiocrité. Quelle émulation n'était-ce pas pour les philosophes, que d'apprendre que Philippe de Macédoine choisit Aristote comme le seul précepteur digne d'élever Alexandre? Dans ce beau siècle, tout mérite avait sa récompense, tout talent ses honneurs; les bons auteurs étaient distingués; les ouvrages de Thucydide, de Xénophon se trouvaient entre les mains de tout le monde; enfin chaque citoyen semblait participer à la célébrité de ces génies qui éleverent alors le nom de la Grece au-dessus de celui de tous les autres peuples.

Bientôt après, Rome nous fournit un spectacle semblable : on y voit Cicéron qui, par son esprit philosophique & par son éloquence, s'éleva au comble des honneurs; Lucrece ne vécut pas assez pour jouir de sa réputation; Virgile & Horace furent honorés des suffrages de ce peuple roi; ils furent admis aux familiarités d'Auguste,

& participerent aux récompenses que ce tyran adroit répandait sur ceux qui, célébrant ses vertus, faisaient illusion sur ses vices.

A l'époque de la renaissance des lettres dans notre occident, l'on se rappelle avec plaisir l'empressement avec lequel les Médicis & quelques souverains pontifes accueillirent les gens de lettres; on fait que Pétrarque fut couronné poète, & que la mort ravit au Tasse l'honneur d'être couronné dans ce même capitolé où jadis avaient triomphé les vainqueurs de l'univers. Louis XIV, avide de tout genre de gloire, ne négligea pas celui de récompenser ces hommes extraordinaires que la nature produisit sous son regne; il ne se borna pas à combler de bienfaits Bossuet, Fénelon, Racine, Despréaux; il étendit sa munificence sur tous les gens de lettres en quelque pays qu'ils fussent, pour peu que leur réputation fût parvenue jusqu'à lui.

Tel est le cas qu'ont fait tous les âges de ces génies heureux qui semblent anoblir l'espece humaine, & dont les ouvrages nous délassent & nous consolent des miseres de la vie! Il est donc bien juste que nous payions aux manes du grand homme dont l'Europe déplore la perte, le tribut d'éloges & d'admiration qu'il a si bien mérité.

Nous ne nous proposons pas, messieurs,

d'entrer dans le détail de la vie privée de M. de Voltaire. L'histoire d'un roi doit consister dans l'énumération des bienfaits qu'il a répandus sur ses peuples, celle d'un guerrier dans ses campagnes, celle d'un homme de lettres dans l'analyse de ses ouvrages : les anecdotes peuvent amuser la curiosité, les actions instruisent. Mais comme il est impossible d'examiner en détail la multitude d'ouvrages que nous devons à la fécondité de M. de Voltaire, vous voudrez bien, messieurs, vous contenter de l'esquisse légère que je vous en tracerai, me bornant d'ailleurs à n'effleurer qu'en passant les événemens principaux de sa vie. Ce serait donc déshonorer M. de Voltaire, que de s'appesantir sur des recherches qui ne concernent que sa famille. A l'opposé de ceux qui doivent tout à leurs ancêtres & rien à eux-mêmes, il devait tout à la nature : il fut seul l'instrument de sa fortune & de sa réputation. On doit se contenter de savoir que ses parens, qui avaient des emplois dans la robe, lui donnerent une éducation honnête; il étudia au college de Louis-le-Grand sous les peres Porée & Tournemine, qui furent les premiers à découvrir les étincelles de ce feu brillant dont ses ouvrages sont remplis.

Quoique jeune, M. de Voltaire n'était

pas regardé comme un enfant ordinaire : sa verve s'était déjà fait connaître ; c'est ce qui l'introduisit dans la maison de madame de Ruppelmonde : cette dame charmée de la vivacité d'esprit & des talens du jeune poète, le produisit dans les meilleures sociétés de Paris : le grand monde devint pour lui l'école où son goût acquit ce tact fin, cette politesse, & cette urbanité, à laquelle n'atteignent jamais ces savans érudits & solitaires, qui jugent mal de ce qui peut plaire à la société raffinée, trop éloignée de leur vue pour qu'ils puissent la connaître. C'est principalement au ton de la bonne compagnie, à ce vernis répandu dans les ouvrages de M. de Voltaire, que ceux-ci doivent la vogue dont ils jouissent.

Déjà sa tragédie d'Oedipe & quelques vers agréables de société avaient paru dans le public, lorsqu'il se débita à Paris une satire en vers indécens contre le duc d'Orléans alors régent de France : un certain la Grange, auteur de cette œuvre de ténèbres, pour éviter d'être soupçonné, trouva le moyen de la faire passer sous le nom de M. de Voltaire. Le gouvernement agit avec précipitation ; le jeune poète, tout innocent qu'il était, fut arrêté & conduit à la Bastille, où il demeura quelques mois : mais comme le propre de la vérité est de se faire jour plus tôt ou plus tard, le cou-

vable fut puni & M. de Voltaire justifié & relâché. Croiriez-vous, messieurs, que ce fut à la Bastille même que notre jeune poète composa les deux premiers chants de sa Henriade? Cependant cela est vrai : sa prison devint un parnasse pour lui, où les muses l'inspirèrent. Ce qu'il y a de certain, c'est que le second chant est demeuré tel qu'il l'avait d'abord minuté : faute de papier & d'encre, il en apprit les vers par cœur & les retint.

Peu après son élargissement, soulevé contre les indignes traitemens & les opprobres dont il avait enduré la honte dans sa patrie, il se retira en Angleterre, où il éprouva non-seulement l'accueil le plus favorable du public, mais où bientôt il forma un nombre d'enthousiastes. Il mit à Londres la dernière main à la Henriade qu'il publia alors sous le nom du Poème de la ligue. Notre jeune poète qui savait tout mettre à profit, pendant qu'il fut en Angleterre, s'appliqua principalement à l'étude de la philosophie ; les plus sages & les plus profonds philosophes y fleurissaient alors ; il saisit le fil avec lequel le circonspect Lock s'était conduit dans le dédale de la métaphysique, & refrénant son imagination impétueuse, il l'assujettit aux calculs laborieux de l'immortel Newton : il s'appropriâ si bien les décou-

vertes de ce philosophe, & ses progrès furent tels, que dans un abrégé il exposa si clairement le système de ce grand homme, qu'il le mit à la portée de tout le monde. Avant lui, M. de Fontenelle était l'unique philosophe qui, répandant des fleurs sur l'aridité de l'astronomie, l'eût rendue susceptible d'amuser le loisir du beau sexe. Les Anglais étaient flattés de trouver un Français qui, non content d'admirer leurs philosophes, les traduisait dans sa langue. Tout ce qu'il y avait de plus illustre à Londres, s'empressait à le posséder; jamais étranger ne fut accueilli plus favorablement de cette nation: mais, quelque flatteur que fût ce triomphe pour l'amour-propre, l'amour de la patrie l'emporta dans le cœur de notre poète, & il retourna en France.

Les Parisiens, éclairés par les suffrages qu'une nation aussi savante que profonde avait donnés à notre jeune auteur, commencèrent à se douter que dans leur sein il était né un grand homme. Alors parurent les lettres sur les Anglais, où l'auteur peint avec des traits forts & rapides, les mœurs, les arts, les religions, & le gouvernement de cette nation. La tragédie de Brutus, faite pour plaire à ce peuple libre, succéda bientôt après, ainsi que Mariane, & une foule d'autres pièces.

Il se trouvait alors en France une dame célèbre par son goût pour les arts & pour les sciences. Vous devinez bien, messieurs, que c'est de l'illustre marquise du Chatelet que nous voulons parler. Elle avait lu les ouvrages philosophiques de notre jeune auteur; bientôt elle fit sa connaissance: le desir de s'instruire, & l'ardeur d'approfondir le peu de vérités qui sont à la portée de l'esprit humain, resserra les liens de cette amitié, & la rendit indissoluble. Madame du Chatelet abandonna tout de suite la Théodicée de Leibnitz & les romans ingénieux de ce philosophe, pour adopter à leur place la méthode circonspecte & prudente de Lock, moins propre à satisfaire une curiosité avide, qu'à contenter la raison sévère; elle apprit assez de géométrie pour suivre Newton dans les calculs abstraits; son application fut même assez persévérante pour composer un abrégé de ce système à l'usage de son fils. Cirey devint bientôt la retraite philosophique de ces deux amis: ils y composaient, chacun de son côté, des ouvrages de genres différens, qu'ils se communiquaient, tâchant par des remarques réciproques, de porter leurs productions au degré de perfection où elles pouvaient probablement atteindre. Là furent composées Zayre, Alzire, Mé-

rope , Sémiramis , Catilina , Electre , ou Oreste.

M. de Voltaire, qui faisait tout entrer dans la sphere de son activité, ne se bornait pas uniquement au plaisir d'enrichir le théâtre par ses tragédies. Ce fut proprement pour l'usage de la marquise du Chatelet, qu'il composa son essai sur l'histoire universelle; l'histoire de Louis XIV & l'histoire de Charles XII avaient déjà paru.

Un auteur d'autant de génie, aussi varié que correct, n'échappa point à l'académie française; elle le revendiqua comme un bien qui lui appartenait; il devint membre de ce corps illustre dont il fut un des plus beaux ornemens. Louis XIV, de même pour le distinguer, l'honora de la charge de son gentilhomme ordinaire & de celle d'historiographe de France, qu'il avait, pour ainsi dire, déjà remplie, en écrivant l'histoire de Louis XIV.

Quoique M. de Voltaire fût sensible à des marques d'approbation aussi éclatantes, il l'était pourtant davantage à l'amitié; inséparablement lié avec madame du Chatelet, le brillant d'une grande cour n'offusqua pas ses yeux, au point de lui faire préférer la splendeur de Versailles au séjour de Lunéville, bien moins à la retraite champêtre de Cirey. Ces deux amis y jouissaient pai-

siblement de la portion du bonheur dont l'humanité est susceptible, quand la mort de la marquise du Chatelet mit fin à cette belle union. Ce fut un coup affommant pour la sensibilité de M. de Voltaire, qui eut besoin de toute sa philosophie pour y résister.

Précisément dans le tems qu'il faisait usage de toutes ses forces pour appaiser sa douleur, il fut appelé à la cour de Prusse; le roi qui l'avait vu en l'année 1740, désirait de posséder ce génie aussi rare qu'éminent; ce fut en l'année 1752 qu'il vint à Berlin: rien n'échappait à ses connaissances; sa conversation était aussi instructive qu'agréable, son imagination aussi brillante que variée, son esprit aussi prompt que présent: il suppléoit par les graces de la fiction, à la stérilité des matieres; en un mot, il faisait les délices de toutes les sociétés. Une malheureuse dispute qui s'éleva entre lui & M. de Maupertuis, brouilla ces deux savans qui étaient faits pour s'aimer, & non pour se haïr; & la guerre qui survint en 1756, inspira à M. de Voltaire le desir de fixer son séjour en Suisse. Il se rendit à Geneve, à Lausanne; ensuite il fit l'acquisition des Délices, & enfin il s'établit à Ferney. Son loisir se partageait entre l'étude & l'ouvrage, il lisait & composait; il oc-

cupait ainsi par la fécondité de son génie tous les libraires de ces cantons.

La présence de M. de Voltaire, l'effervescence de son génie, la facilité de son travail, persuada à tout son voisinage qu'il n'y avait qu'à le vouloir pour être bel esprit; ce fut comme une espèce de maladie épidémique dont les Suisses qui passent d'ailleurs pour n'être pas les plus déliés, furent atteints. Ils n'exprimaient plus les choses les plus communes que par antithèses ou en épigrammes : la ville de Genève fut le plus vivement atteinte de cette contagion; les bourgeois qui se croyaient au moins des Lycurgues, étaient tous disposés à donner de nouvelles loix à leur patrie; mais aucun ne voulait obéir à celles qui subsistaient. Ces mouvemens causés par un zèle de liberté mal entendu, donnerent lieu à une espèce d'émeute ou de guerre, qui ne fut que ridicule. M. de Voltaire ne manqua pas d'immortaliser cet événement, en chantant cette soi-disante guerre sur le ton que celle des rats & des grenouilles l'avait été autrefois par Homère. Tantôt sa plume féconde enfantait des ouvrages de théâtre, tantôt des mélanges de philosophie & d'histoire, tantôt des romans allégoriques & moraux : mais en même tems qu'il enrichissait ainsi la littérature de ses nouvelles

productions, il s'appliquait à l'économie rurale. On voit combien un bon esprit est susceptible de toute sorte de formes : Ferney était une terre presque dévastée, quand notre philosophe l'acquiesça; il la remit en culture; non-seulement il la repeupla, mais il y établit encore quantité de manufacturiers & d'artistes.

Ne rappellons pas, messieurs, trop promptement les causes de notre douleur; laissons encore M. de Voltaire tranquillement à Ferney, & jetons en attendant un regard plus attentif & plus réfléchi sur la multitude de ses différentes productions. L'histoire rapporte que Virgile en mourant, peu satisfait de l'Enéide qu'il n'avait pu autant perfectionner qu'il aurait désiré, voulait la brûler. La longue vie dont jouit M. de Voltaire, lui permit de limer & de corriger son poème de la ligue, & de le porter à la perfection où il est parvenu maintenant sous le nom de la Henriade. Les envieux de notre auteur lui reprocherent que son poème n'était qu'une imitation de l'Enéide, & il faut convenir qu'il y a des chants dont les sujets se ressemblent; mais ce ne sont pas des copies serviles. Si Virgile dépeint la destruction de Troie, Voltaire étale les horreurs de la S. Barthélemi; aux amours de Didon & d'Enée, on com-

pare les amours de Henri IV & de la belle Gabrielle d'Estées; à la descente d'Enée aux enfers, où Anchise lui découvre la postérité qui doit naître de lui, l'on oppose le songe de Henri IV, & l'avenir que S. Louis dévoile en lui annonçant le destin des Bourbons. Si j'osais hasarder mon sentiment, j'adjugerais l'avantage de deux de ces chants au Français, à savoir celui de la S. Barthélemi, & celui du songe de Henri IV. Il n'y a que les amours de Didon, où il paraît que Virgile l'emporte sur Voltaire, parce que l'auteur latin intéresse & parle au cœur, & que l'auteur français n'emploie que des allégories: mais si l'on veut examiner ces deux poèmes de bonne foi, sans préjugés pour les anciens ni pour les modernes, on conviendra que beaucoup de détails de l'Enéide ne seraient pas tolérés de nos jours dans les ouvrages de nos contemporains, comme, par exemple, les honneurs funebres qu'Enée rend à son pere Anchise, la fable des Harpies, la prophétie qu'elles font aux Troyens qu'ils seront réduits à manger leurs affiettes; & cette prophétie qui s'accomplit, la truie avec ses neuf petits, qui désigne le lieu d'établissement où Enée doit trouver la fin de ses travaux, ses vaisseaux changés en nymphes, un cerf tué par Ascagne qui occasionne la guerre des Troyens & des

Rutulles, la haine que les dieux mettent dans le cœur d'Amate & de Lavinie contre cet Enée que Lavinie épouse à la fin. Ce sont peut-être ces défauts dont Virgile était lui-même mécontent, qui l'avaient déterminé à brûler son ouvrage, & qui, selon le sentiment des censeurs judicieux, doivent placer l'Enéide au-dessous de la Henriade. Si les difficultés vaincues sont le mérite d'un auteur, il est certain que M. de Voltaire en trouva plus à surmonter que Virgile; le sujet de la Henriade est la réduction de Paris, due à la conversion de Henri IV. Le poète n'avait donc pas la liberté de mouvoir à son gré le système merveilleux; il était réduit à se borner aux mystères des chrétiens, bien moins féconds en images agréables & pittoresques que n'était la mythologie des gentils. Toutefois on ne faudrait lire le dixième chant de la Henriade sans convenir que les charmes de la poésie ont le don d'anoblir tous les sujets qu'elle traite. M. de Voltaire fut le seul mécontent de son poème: il trouvait que son héros n'était pas exposé à d'assez grands dangers, & que par conséquent il devait intéresser moins qu'Enée, qui ne sort jamais d'un péril sans retomber dans un autre.

En portant le même esprit d'impartialité à l'examen des tragédies de M. de Voltaire,

l'on conviendra qu'en quelques points il est supérieur à Racine, & que dans d'autres il est inférieur à ce célèbre dramatique. Son *Œdipe* fut la première pièce qu'il composa; son imagination s'était empreinte des beautés de Sophocle & d'Euripide, & sa mémoire lui rappellait sans cesse l'élégance continue & fluide de Racine : fort de ce double avantage, sa première production passa au théâtre comme un chef-d'œuvre; quelques censeurs, peut-être trop sourcilleux, trouverent à redire qu'une vieille *Jocaste* sentit renaître à la présence de *Philoctète* une passion presque éteinte : mais si l'on avait élagué le rôle de *Philoctète*, on n'aurait pas joui des beautés que produit le contraste de son caractère avec celui d'*Œdipe*. On jugea que son *Brutus* était plutôt propre à être représenté sur le théâtre de Londres que sur celui de Paris, parce qu'en France un père qui de sang-froid condamne son fils à la mort, est envisagé comme un barbare; & qu'en Angleterre un consul qui sacrifie son propre sang à la liberté de sa patrie, est regardé comme un dieu. Sa *Mariane* & un nombre d'autres pièces signalèrent encore l'art & la fécondité de sa plume. Cependant il ne faut pas déguiser que des critiques, peut-être trop sévères, reprocherent à notre poète que

la

la contexture de ses tragédies n'approchait pas du naturel & de la vraisemblance de celles de Racine : voyez, disent-ils, représenter Iphigénie, Phedre, Attalie : vous croyez assister à une action qui se développe sans peine devant vos yeux ; au lieu qu'au spectacle de Zayre, il faut vous faire illusion sur la vraisemblance & couler légèrement sur certains défauts qui vous choquent. Ils ajoutent que le second acte est un hors-d'œuvre : vous êtes obligé d'endurer le radotage du vieux Lusignan qui se retrouvant dans son palais, ne fait où il est ; qui parle de ses anciens faits d'armes, comme un lieutenant-colonel du régiment de Navarre devenu gouverneur de Péronne ; on ne fait pas trop comment il reconnaît ses enfans ; pour rendre la fille chrétienne, il lui raconte qu'elle est sur la montagne où Abraham sacrifia ou voulut sacrifier son fils Isaac au Seigneur ; il l'engage à se faire baptiser après que Châtillon atteste l'avoir baptisée lui-même ; & c'est là le nœud de la piece. Après que Lusignan a rempli cet acte froid & languissant, il meurt d'apoplexie sans que personne s'intéresse à son sort. Il semble, puisqu'il fallait un prêtre & un sacrement pour former cette intrigue, qu'on aurait pu substituer au baptême la communion. Mais, quelque solides que

puissent être ces remarques, on les perd de vue au cinquième acte; l'intérêt, la pitié, la terreur, que ce grand poète a l'art d'exciter si supérieurement, entraînent l'auditeur qui, agité de passions aussi fortes, oublie de petits défauts en faveur d'aussi grandes beautés. On conviendra donc que M. Racine a l'avantage d'avoir quelque chose de plus naturel, de plus vraisemblable dans la texture de ses drames, & qu'il regne une élégance continue, une mollesse, un fluide dans sa versification, dont aucun poète n'a pu approcher depuis. D'autre part, en exceptant quelques vers trop épiques dans les pièces de M. de Voltaire, il faut convenir qu'au cinquième acte près de Catilina, il a possédé l'art d'accroître l'intérêt de scène en scène, d'acte en acte, & de le pousser au plus haut point à la catastrophe: c'est bien là le comble de l'art.

Son génie universel embrassait tous les genres; après s'être essayé contre Virgile, & l'avoir peut-être surpassé, il voulait se mesurer avec l'Arioste; il composa la Pucelle dans le goût du Roland-le-furieux. Ce poème n'est point une imitation de l'autre; la fable, le merveilleux, les épisodes, tout y est original, tout y respire la gaieté d'une imagination brillante.

Ses vers de société faisaient les délices

de toutes les personnes de goût ; l'auteur seul n'en tenait aucun compte, quoiqu'Anacréon, Horace, Ovide, Tibulle, ni tous les auteurs de la belle antiquité ne nous aient laissé aucun modele en ces genres, qu'il n'eût égalé. Son esprit enfantait ces ouvrages sans peine : cela ne le satisfaisait pas ; il croyait que pour posséder une réputation bien méritée, il fallait l'acquérir en vainquant les plus grands obstacles.

Après nous avoir fait un précis des talens du poëte, passons à ceux de l'historien. L'histoire de Charles XII fut la première qu'il composa ; il devint le Quinte-Curce de cet Alexandre : les fleurs qu'il répand sur sa matière, n'alterent point le fond de la vérité ; il peint la valeur brillante du héros du Nord avec les plus vives couleurs, sa fermeté dans de certaines occasions, son obstination en d'autres, sa prospérité & ses malheurs. Après avoir éprouvé ses forces sur Charles XII, il essaya de hasarder l'histoire du siècle de Louis XIV ; ce n'est plus le style romanesque de Quinte-Curce qu'il emploie : il y substitua celui de Cicéron qui, plaidant pour la loi Manilia, fait l'éloge de Pompée : c'est un auteur français qui relève avec enthousiasme les événemens fameux de ce beau siècle ; qui expose dans le jour le plus brillant les avantages qui donnerent

alors à sa nation une prépondérance sur d'autres peuples ; les grands génies en foule qui se trouverent sous la main de Louis XIV , le regne des arts & des sciences protégés par une cour polie , les progrès de l'industrie en tout genre , & cette puissance intrinsèque de la France , qui rendait en quelque sorte son roi l'arbitre de l'Europe. Cet ouvrage unique méritait d'attirer à M. de Voltaire l'attachement & la reconnaissance de toute la nation française , qu'il a mieux relevée qu'elle ne l'a été par aucun de ses autres écrivains. C'est encore un style différent qu'il emploie dans son Essai sur l'histoire universelle ; le style en est fort & simple ; le caractère de son esprit se manifeste plus dans la façon dont il a traité cette histoire , que dans ses autres écrits ; on y voit la fougue d'un génie supérieur qui voit tout dans le grand , qui s'attache à ce qu'il y a d'important , & néglige tous les petits détails. Cet ouvrage n'est pas composé pour apprendre l'histoire à ceux qui ne l'ont pas étudiée , mais pour en rappeler les faits principaux dans la mémoire de ceux qui la savent. Il s'attache à la première loi de l'histoire , qui est de dire la vérité ; & les réflexions qu'il y sème , ne sont pas des hort-d'œuvres , elles naissent de la matière même.

Il nous reste une foule d'autres traités de M. de Voltaire, qu'il est presque impossible d'analyser; les uns roulent sur des sujets de critique, dans d'autres ce sont des matieres métaphysiques qu'il éclaircit, dans d'autres encore d'astronomie, d'histoire, de physique, d'éloquence, de poétique, de géométrie; jusqu'à ses romans même portent un caractère original: Zadig, Micromégas, Candide, sont des ouvrages qui, semblant respirer la frivolité, contiennent des allégories morales ou des critiques de quelques systèmes modernes, où l'utile est inséparablement uni à l'agréable.

Tant de talens, tant de connaissances diverses, réunies en une seule personne, jettent les lecteurs dans un étonnement mêlé de surprise. Récapitulez, messieurs, la vie des grands hommes de l'antiquité, dont les noms nous sont parvenus; vous trouverez que chacun d'eux se bornait à son seul talent. Arioste & Platon étaient philosophes; Eschine & Démosthène, orateurs; Homere, poète épique; Sophocle, poète tragique; Anacréon, poète agréable; Thucydide & Xénophon, historiens; de même que chez les Romains, Virgile, Horace, Ovide, Lucrece n'étaient que poètes; Tite-Live & Varron, historiens; Crassus, le vieil Antoine & Hortensius s'en tenaient à leurs

harangues. Cicéron, ce consul orateur, défenseur & pere de la patrie, est le seul qui ait réuni des talens & des connaissances diverses : il joignait au grand art de la parole, qui le rendait supérieur à tous ses contemporains, une étude approfondie de la philosophie telle qu'elle était connue de son tems ; c'est ce qui paraît par ses Tusculanes, par son admirable Traité de la nature des dieux, par celui des offices, qui est peut-être le meilleur ouvrage de morale que nous ayons. Cicéron fut même poëte ; il traduisit en latin les vers d'Aratus, & l'on croit que ses corrections perfectionnerent le poëme de Lucrece.

Il nous a donc fallu parcourir l'espace de dix-sept siècles, pour trouver dans la multitude des hommes qui composent le genre humain, le seul Cicéron dont nous puissions comparer les connaissances avec celles de notre illustre auteur. L'on peut dire, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, que M. de Voltaire valait seul toute une académie. Il y a de lui des morceaux où l'on croit reconnaître Bayle armé de tous les argumens de sa dialectique ; d'autres où l'on croit lire Thucydide ; ici c'est un physicien qui découvre les secrets de la nature ; là, c'est un métaphysicien qui, s'appuyant sur l'analogie & l'expérience, suit à pas mesurés

les traces de Lock. Dans d'autres ouvrages, vous trouvez l'émule de Sophocle ; là, vous le voyez répandre des fleurs sur ses traces ; ici il chauffe le brodequin comique ; mais il semble que l'élévation de son esprit ne se plaifait pas à borner son effor à égaler Térence ou Moliere ; bientôt vous le voyez monter sur Pégase qui, en étendant ses ailes, le transporte au haut de l'Hélicon, où le dieu des Muses lui adjuge sa place entre Homere & Virgile.

Tant de productions différentes & d'aussi grands efforts de génie produisirent à la fin une vive sensation sur les esprits, & l'Europe applaudit aux talens supérieurs de M. de Voltaire. Il ne faut pas croire que la jalousie & l'envie l'épargnassent ; elles aiguifèrent tous leurs traits pour l'accabler : cet esprit d'indépendance inné dans les hommes, qui leur inspire une aversion contre l'autorité la plus légitime, les révoltait avec bien plus d'aigreur contre une supériorité de talens, à laquelle leur faiblesse ne put atteindre. Mais les cris de l'envie étaient étouffés par de plus forts applaudissemens, les gens de lettres s'honoraient de la connaissance de ce grand homme. Quiconque était assez philosophe pour n'estimer que le mérite personnel, plaçait M. de Voltaire bien au-dessus de ceux dont les ancêtres,

les titres, l'orgueil & les richesses font tout le mérite. M. de Voltaire était du petit nombre des philosophes qui pouvaient dire : *omnia mecum porto*. Des princes, des souverains, des rois, des impératrices, le comblèrent des marques de leur estime & de leur admiration. Ce n'est pas que nous prétendions insinuer que les grands de la terre soient les meilleurs appréciateurs du mérite ; mais cela prouve au moins que la réputation de notre auteur était si généralement établie, que les chefs des peuples, loin de contredire la voix publique, croyaient devoir s'y conformer.

Cependant, comme dans ce monde le mal se trouve par-tout mêlé au bien, il arrivait que M. de Voltaire, sensible à l'applaudissement universel dont il jouissait, ne l'était pas moins aux piquures de ces insectes qui croupissent dans les fanges de l'Hypocrisie. Loin de les punir, il les immortalisait, en plaçant leurs noms obscurs dans ses ouvrages ; mais il ne recevait d'eux que des éclabouffures légères en comparaison des persécutions plus violentes qu'il eut à souffrir d'ecclésiastiques, qui par état n'étant que des ministres de paix, n'auraient dû pratiquer que la charité & la bienfaisance : aveuglés par un faux zèle autant qu'abrutis par le fanatisme, ils s'acharnèrent sur lui,

& voulurent l'accabler en le calomniant. Leur ignorance fit échouer leur projet; faute de lumières, ils confondaient les idées les plus claires; de sorte que les passages où notre auteur insinue la tolérance, furent interprétés par eux, comme contenant les dogmes de l'athéisme; & ce même Voltaire, qui avait employé toutes les ressources de son génie pour prouver avec force l'existence d'un Dieu, s'entendit accuser à son grand étonnement d'en avoir nié l'existence. Le fiel que ces âmes dévotes répandirent si mal-adroitement sur lui, trouva des approbateurs chez les gens de leur espèce, & non pas chez ceux qui avaient la moindre teinture de dialectique. Son crime véritable consistait en ce qu'il n'avait pas lâchement déguisé dans son histoire les vices de tant de pontifes qui ont déshonoré l'église; de ce qu'il avait dit avec Fra-Paolo, avec Fleuri, & tant d'autres, que souvent les passions influent plus sur la conduite des prêtres que l'inspiration du Saint-Esprit; que dans ses ouvrages il inspire de l'horreur contre ces massacres abominables qu'un faux zèle a fait commettre; & qu'enfin il traitait avec mépris ces querelles inintelligibles & frivoles, auxquelles les théologiens de toute secte attachent tant d'importance. Ajoutons à ceci, pour achever ce tableau,

que tous les ouvrages de M. de Voltaire se débitaient aussi-tôt qu'ils sortaient de la presse, & que dans ce même tems les évêques voyaient avec un saint dépit leurs mandemens rongés des vers, ou pourrir dans les boutiques de leurs libraires. Voilà comme raisonnent des prêtres imbécilles. On leur pardonnerait leur bêtise, si leurs mauvais syllogismes n'influaient pas sur le repos des particuliers; tout ce que la vérité oblige de dire, c'est qu'une aussi fausse dialectique suffit pour caractériser ces êtres vils & méprisables, qui, faisant profession de captiver leur raison, font ouvertement divorce avec le bon sens.

Puisqu'il s'agit ici de justifier M. de Voltaire, nous ne devons dissimuler aucune des accusations dont on le chargea. Les cagots lui imputerent donc encore d'avoir exposé les sentimens d'Epicure, de Hobes, de Woolston, du lord Bolinbroke & d'autres philosophes; mais n'est-il pas clair que, loin de fortifier ces opinions, parce que tout autre y aurait pu ajouter, il se contente d'être le rapporteur d'un procès dont il abandonne la décision à ses lecteurs? Et de plus, si la religion a pour fondement la vérité, qu'a-t-elle à appréhender de tout ce que le mensonge peut inventer contre elle? M. de Voltaire en était si convaincu, qu'il

ne croyait pas que des doutes de quelques philosophes pussent l'emporter sur les inspirations divines. Mais allons plus loin, comparons la morale répandue dans ses ouvrages à celle de ses persécuteurs. Les hommes doivent s'aimer comme des frères, dit-il; leur devoir est de s'aider mutuellement à supporter le fardeau de la vie, où la somme des maux l'emporte sur celle des biens; leurs opinions sont aussi différentes que leurs physionomies; loin de se persécuter, parce qu'ils ne pensent pas de même, ils doivent se borner à rectifier le jugement de ceux qui sont dans l'erreur, par le raisonnement, sans substituer aux argumens le fer & les flammes; en un mot, ils doivent se conduire envers leur prochain, comme ils voudraient qu'il en usât envers eux. Est-ce M. de Voltaire qui parle, ou est-ce l'apôtre S. Jean, ou est-ce le langage de l'Évangile? Opposons à ceci la morale pratique de l'hypocrisie ou du faux zèle; elle s'exprime ainsi: exterminons ceux qui ne pensent pas ce que nous voulons qu'ils pensent; accablons ceux qui dévoilent notre ambition & nos vices; que Dieu soit le bouclier de nos iniquités; que les hommes se déchirent, que le sang coule: qu'importe, pourvu que notre autorité s'accroisse; rendons Dieu implacable & cruel, pour que la recette des douanes du

purgatoire & du paradis augmente nos revenus. Voilà comme la religion sert souvent de prétexte aux passions des hommes, & comme par leur perversité la source la plus pure du bien devient celle du mal !

La cause de M. de Voltaire étant aussi bonne que nous venons de l'exposer, il emporta les suffrages de tous les tribunaux où la raison était plus écoutée que les sophismes mystiques. Quelque persécution qu'il endurât de la haine théologale, il distingua toujours la religion, de ceux qui la déshonorent ; il rendait justice aux ecclésiastiques dont les vertus ont été le véritable ornement de l'église ; il ne blâmait que ceux dont les mœurs perverses les rendirent l'abomination publique.

M. de Voltaire passa donc ainsi sa vie entre les persécutions de ses envieux & l'admiration de ses enthousiastes, sans que les sarcasmes des uns l'humiliaissent, & que les applaudissemens des autres accrussent l'opinion qu'il avait de lui-même ; il se contentait d'éclairer le monde, & d'inspirer par ses ouvrages l'amour des lettres & de l'humanité. Non content de donner des préceptes de morale, il prêchait la bienfaisance par son exemple ; ce fut lui dont l'appui courageux vint au secours de la malheureuse famille de Calas ; lui qui plaida la cause

des Syrvens & qui les arracha des mains barbares de leurs juges; lui qui aurait refusé le chevalier de la Bare, s'il avait eu le don des miracles. Qu'il est beau qu'un philosophe du fond de sa retraite élève sa voix, & que l'humanité dont il est l'organe, force les juges à réformer des arrêts iniques! Si M. de Voltaire n'avait par-devers soi que cet unique trait, il mériterait d'être placé parmi le petit nombre des véritables bienfaiteurs de l'humanité. La philosophie & la religion enseignent donc de concert le chemin de la vertu : voyez lequel est le plus chrétien, ou le magistrat qui force cruellement une famille à s'expatrier, ou le philosophe qui la recueille & la soutient; le juge qui se sert du glaive de la loi pour affaiblir un étourdi, ou le sage qui veut sauver la vie du jeune homme pour le corriger; le bourreau de Calas, ou le protecteur de sa famille désolée. Voilà, messieurs, ce qui rendra la mémoire de M. de Voltaire à jamais chère à ceux qui sont nés avec un cœur sensible & des entrailles capables de s'émouvoir! Quelque précieux que soient les dons de l'esprit, de l'imagination, l'élévation du génie, & les vastes connaissances; ces présens que la nature ne prodigue que rarement, ne l'emportent cependant jamais sur les actes de l'humanité

& de la bienfaisance ; on admire les premiers, & l'on bénit & vénère les seconds.

Quelque peine que j'aie, messieurs, de me séparer à jamais de M. de Voltaire, je sens cependant que le moment approche où je dois renouveler la douleur que vous cause sa perte. Nous l'avons laissé tranquille à Ferney ; des affaires d'intérêt l'engagerent à se transporter à Paris, où il espérait venir encore assez à tems pour sauver quelques débris de sa fortune d'une banqueroute dans laquelle il se trouvait enveloppé. Il ne voulut pas reparaitre dans sa patrie les mains vuides : son tems qu'il partageait entre la philosophie & les belles-lettres, fournissait un nombre d'ouvrages dont il avait toujours quelques-uns en réserve : ayant composé une nouvelle tragédie, dont Irene est le sujet, il voulut la produire sur le théâtre de Paris. Son usage était d'assujettir ses piéces à la critique la plus sévère, avant de les exposer en public ; conformément à ses principes, il consulta à Paris tout ce qu'il y avait de gens de goût de sa connaissance, sacrifiant un vain amour-propre au desir de rendre ses travaux dignes de la postérité. Docile aux avis éclairés qu'on lui donna, il se porta avec un zele & une ardeur singulière à la correction de cette tragédie ; il passa des nuits entières à refondre son ou-

vrage; & soit pour dissiper le sommeil, soit pour ranimer ses sens, il fit un usage immodéré du café : cinquante tasses par jour lui suffirent à peine. Cette liqueur qui mit son sang dans la plus violente agitation, lui causa un échauffement si prodigieux que, pour calmer cette espece de fièvre chaude, il eut recours aux opiates, dont il prit de si fortes doses, que loin de soulager son mal, elles accélérèrent sa fin. Peu après ce remède pris avec si peu de ménagement, se manifesta une espece de paralysie qui fut suivie du coup d'apoplexie qui termina ses jours.

Quoique M. de Voltaire fût d'une constitution faible, quoique le chagrin, le souci, & une grande application aient affaibli son tempérament, il poussa pourtant sa carrière jusqu'à la quatre-vingt-quatrième année. Son existence était telle qu'en lui l'esprit l'emportait en tout sur la matière; c'était une ame forte qui communiquait sa vigueur à un corps presque diaphane. Sa mémoire était étonnante, & il conserva toutes les facultés de la pensée & de l'imagination jusqu'à son dernier soupir. Avec quelle joie vous rappellerai-je, messieurs, les témoignages d'admiration & de reconnaissance que les Parisiens rendirent à ce grand homme durant son dernier séjour dans sa patrie!

Il est rare, mais il est beau que le public soit équitable, & qu'il rende justice de leur vivant à ces êtres extraordinaires que la nature ne se complait de produire que de loin en loin, afin qu'ils recueillent de leurs contemporains même les suffrages qu'ils font sûrs d'obtenir de la postérité. L'on devait s'attendre qu'un homme qui avait employé toute la sagacité de son génie à célébrer la gloire de sa nation, en verrait rejaillir quelques rayons sur lui-même : les Français l'ont senti ; & par leur enthousiasme, ils se sont rendus dignes de partager le lustre que leur compatriote a répandu sur eux & sur le siècle. Mais croirait-on que ce Voltaire, auquel la profane Grece aurait élevé des autels, qui eût eu dans Rome des statues, auquel une grande impératrice, protectrice des sciences, voulait ériger un monument à Pétersbourg ; qui croira, dis-je, qu'un tel être pensa manquer dans sa patrie d'un peu de terre pour couvrir ses cendres ? Eh quoi, dans le dix-huitième siècle, où les lumières sont plus répandues que jamais, où l'esprit philosophique a tant fait de progrès, il se trouvera des Hiérophantes, plus barbares que les Hérules, plus dignes de vivre avec les peuples de la Tarprobane, que de la nation française ; aveuglés par un faux zèle, ivres de fanatisme, qui empêcheront

empêcheront qu'on ne rende les derniers devoirs de l'humanité à un des hommes les plus célèbres que jamais la France ait portés? Voilà cependant ce que l'Europe a vu avec une douleur mêlée d'indignation. Mais quelles que soient la haine de ces frénétiques & la lâcheté de leur vengeance, de s'acharner ainsi sur des cadavres; ni les cris de l'envie, ni les hurlemens sauvages ne terniront la mémoire de M. de Voltaire. Le sort le plus doux qu'ils peuvent attendre, est qu'eux & leurs vils artifices demeurent ensevelis à jamais dans les ténèbres de l'oubli; tandis que la mémoire de M. de Voltaire s'accroîtra d'âge en âge, & transmettra son nom à l'immortalité.

---

II. *Lettre aux éditeurs, sur le remede caraïbe contre la goutte.*

MESSIEURS. Il y a deux ans & demi qu'avec un succès dont mes amis me félicitent, je fais un usage journalier du remede caraïbe contre la goutte. Ce succès a engagé plusieurs gouteux à s'adresser à moi pour connaître la composition de ce remede, & le régime qu'il exige. Ils en éprouvent, comme moi, les bons effets. Je n'ignore pas que quelques papiers publics ont, dans le tems, fait mention de ce remede. Mais

chercher à multiplier la connaissance d'un spécifique aussi salutaire, à en constater les heureux effets, n'est-ce pas rendre un vrai service à l'humanité souffrante, & remplir un devoir aussi doux qu'il est sacré? Voilà mes motifs, messieurs, pour vous prier d'insérer dans votre Journal le morceau suivant. Votre façon de penser m'est assez connue pour que je sois assuré de votre empressement à saisir cette occasion d'être utiles à vos lecteurs. J'ai l'honneur d'être, &c.

*Composition du remede caraïbe contre la goutte.* Sur trois pintes d'eau-de-vie de sucre, connue en France sous le nom de taffia, en Angleterre sous celui de rhum, mettez deux onces gomme gayac, bien choisie, & parfaitement pulvérisée. Exposez, pendant environ quinze jours, au soleil le plus ardent, la bouteille bien bouchée, en la remuant fortement deux fois par jour, afin que la dissolution de la gomme se fasse parfaitement. Passez ensuite l'infusion par le papier gris, & mettez-la dans des bouteilles bien bouchées, pour la conserver. On prétend que plus la liqueur est vieille, meilleure elle est. Il convient donc d'en faire à l'avance une certaine provision. Je dois dire encore que la pinte peut être évaluée à une bouteille ordinaire de demi pot

d'ici. Je me fers d'une de ces bouteilles connues sous le nom de dame Jeanne, de la contenance de plusieurs pots, afin de préparer six pintes à la fois, ce qui est plus que suffisant pour la consommation d'une année.

*Usage du remede caraïbe, & régime qu'il exige.* La dose est d'une cuillerée ordinaire, qu'il faut prendre tous les jours à jeûn, ou dans un moment où l'estomac est parfaitement libre de tout aliment. Pour cet effet, il convient de ne pas souper, ou du moins de souper fort légèrement. Une heure ou une heure & demie après la prise du remede, on peut déjeûner. Je me trouve bien de déjeûner avec du lait sortant de la vache, ou simplement dégourdi dans un vase d'eau chaude. Le lait qui a éprouvé l'action du feu, change de goût, se dénature, & devient aussi mal-sain qu'il est sain dans son état naturel. J'y mets du sucre, & rien n'empêche ceux qui ont l'appétit ouvert, d'y joindre une croûte de pain. On peut, à diner, manger sans scrupule de tout ce qui se présente, moyennant que l'on ne fasse excès ni d'alimens, ni de boissons, & que l'estomac ne soit jamais surchargé. Les gouteux savent d'ailleurs qu'ils doivent éviter les affections trop vives & trop violentes, & se garantir de l'humidité.

J'ajoute enfin, que loin de discontinuer l'usage journalier du remède caraïbe, j'en ai même doublé la dose avec succès, dans le plus fort de deux accès de goutte que j'ai eue depuis deux ans. Ces deux accès ayant été beaucoup moins violens en durée & en intensité de douleurs, qu'aucun de ceux qui les avaient précédés depuis trente ans, sans me flatter d'une entière guérison, j'ai du moins lieu d'espérer que les accès qui suivront s'adouciront de plus en plus.

---

### III. *Avis divers.*

Nous avons eu plus d'une fois occasion de parler dans nos feuilles, des services essentiels rendus à l'Espagne par le comte Olavidès. On fait avec quel zèle vraiment patriotique & quel désintéressement ce respectable citoyen a enrichi, fécondé & peuplé la Sierra Morena, lieu désert, & qu'on croyait inhabitable avant que le généreux comte Olavidès y eût attiré un nombre considérable de familles étrangères. Ces familles laborieuses n'étaient pas, à la vérité, composées d'hommes fainéans & dévots, mais de cultivateurs habiles. Content de leur zèle, satisfait de leur intelligence & du succès de leurs travaux, leur protecteur

n'avait pas encore songé à n'admettre dans la Sierra Morena que des derviches, ou tout au moins des gens dont les certificats, signés par un curé catholique, ou par un moine, attestassent la foi, la religion, les mœurs & l'intime persuasion de l'existence des ames dans le purgatoire. Mais, par malheur, le révérend pere inquisiteur & l'essaim vigilant & pieux des familiers du S. Office, découvrirent que la plupart de ces cultivateurs étaient, les uns protestans, les autres luthériens, quelques autres soupçonnés d'anabaptisme, de focinianisme, &c. &c. Aussitôt voilà toutes les forces, tous les bûchers, tous les juges & les bourreaux de l'inquisition qui s'assemblent, se réunissent, poursuivent valeureusement le comte Olavidès, le surprennent & le jettent dans les prisons de l'inquisition, où il a languï fort long-tems, jusqu'à ce qu'enfin la procédure, bien instruite, comme elle l'est toujours supérieurement par le S. Office, ce bon citoyen, dépouillé des marques de l'ordre de S. Jacques, dont il était chevalier, de tous ses titres, dont il a été dégradé, de tous ses biens confisqués, pour la plus grande gloire de Dieu, au profit de la sainte inquisition, on lui a lu sa sentence, ridiculement conçue dans les termes suivans :

» Nous déclarons Paul Olavidès hérés-

tique formel, & apostat de notre sainte religion ; nous le condamnons à être enfermé dans un cloître pendant huit ans, où ils'occupera, pendant les quatre premières années, à apprendre le catéchisme, depuis le *Pater* jusqu'au dernier article de foi, à jeûner pendant tous ces huit ans au pain & à l'eau ; à réciter chaque jour, avec le chapelet, sept *Ave Maria*, en l'honneur de la Vierge ; à porter au lieu d'un *San Benito*, dont on veut bien lui faire grace, un habit de drap ordinaire, couleur de paille, sans qu'il lui soit permis d'en mettre d'autre jusqu'à la fin de sa vie ; à ne jouir d'aucun honneur, ni d'aucun privilège, dans toute l'étendue du royaume ; à aller perpétuellement à pied, à rester banni à perpétuité à vingt lieues de la cour & des maisons royales, ainsi que des lieux qu'il a précédemment habités : enfin, par cette sentence, le comte Olavidès est condamné à faire des exercices spirituels ; & pour comble de rigueur, à ne lire, durant sa vie, d'autre livre que les œuvres du frere Louis de Grenade.

On nous accuserait peut-être d'outrer ce jugement, & d'en avoir imaginé les dispositions, uniquement dans la vue de couvrir d'un ridicule ineffaçable le tribunal de l'inquisition ; mais elle est en original sous nos yeux, cette surprenante sentence, & nos

lecteurs nous permettront de la transcrire ici.

» Declaramos a pablo d'Olavides por herije formal y apostata de nostra sagrada religion, y lo condenmaos a ocho annos de reclusion en un convento: los quatro primeros pura que le ensennen la doctrina christiana, desde el *Padre* nostro, hasta & ultimo articulo de fe; y todos los ocho annos ayuno los viernes a pan y agua: quo rece lodos los dias la corona a *Maria Santissima*, y un *Credo* (si puede) de rodillas, que en lugar del *San Benito*, que se le dispensa, traiga la vida vestido de panno ordinario, pajizo; que sea privado de todos los honores del reyno: que no puedo andar a cavallo: que sea desterrado 20 leguas, perpetuamente de la corte, sitios reales, *Cordova*, *Sevilla*, *Lima*, y los poblaciones en donde huviere demorado, & que haga exercicios espirituales, no leyendo otros libros que los escritos de frai *Luis de Grenada*.

Nous ne nous permettrons qu'une simple réflexion sur cette singuliere sentence. M. le comte Olavides est sans contredit un homme honnête, généreux, bienfaisant: on se contente de lui ravir ses possessions, & de le condamner à une retraite de 8 ans, à un exil perpétuel. Il n'y pas encore 50

ans, que, pour les mêmes services rendus, le tribunal du S. Office l'eût décoré d'un San Benito, enrichi de démons & de flammes; il n'y a pas 50 ans encore, qu'il eût été brûlé, pour avoir fait du bien à sa patrie. Les tems sont bien changés, & la sentence du grand-inquisiteur voue ce tribunal au mépris & au ridicule. Il ne peut plus ôter la vie; il sera bientôt anéanti.

---

IV. *Les Amans réservés, comédie en cinq actes & en prose, par M. Steele, l'un des principaux auteurs du Spectateur; représentée pour la première fois à Londres en 1722. Traduite de l'anglais, par M\*\*\*. A Paris, 1778.*

CETTE piece doit faire partie d'un ouvrage qui se prépare actuellement, sous le titre de *Théâtre comique anglais, ou choix de pieces comiques des auteurs les plus célèbres, depuis Ben Johnson jusqu'à présent.* L'intention du traducteur est de rassembler sous les yeux des lecteurs, dans un petit espace, les traits les plus frappans des changemens que le goût & les mœurs de cette nation intéressante ont éprouvés depuis deux cents ans. Il y aura

dix-huit ou vingt comédies dans cette collection, mais une seulement de chaque auteur. Celle dont nous annonçons la traduction, jouit en Angleterre, d'une réputation méritée à bien des égards. Les caractères y sont tracés avec art, les sentimens naturels & intéressans, les incidens plus vraisemblables, & mieux amenés que dans presque toutes les autres comédies anglaises, le dialogue vif & animé, souvent plein d'éloquence. *Interdum . . . vocem comœdia tollit.* L'auteur avait choisi Térence pour modèle. C'est ce dont le traducteur aurait dû parler dans la lettre qui précède la pièce des *Amans réservés*. Il y donne de justes éloges à cet ouvrage : il le distingue avec raison de ces poèmes insipides « qui se sont introduits au  
 ,, théâtre, sous le prétexte spécieux de la  
 ,, décence & de l'intérêt, & qui ne sont  
 ,, réellement que de chétives productions  
 ,, romanesques, également éloignées du vrai  
 ,, comique & de la bonne tragédie. ,, C'é-  
 toit là l'occasion de parler du comique ro-  
 main, & de faire voir le rapport qui existe  
 entre lui & son imitateur ; rapport d'autant  
 plus facile à saisir, que la pièce dont il s'agit  
 est presque entièrement tirée de l'Andrienne.  
 M. Steele y ajouta quelques circonstances,  
 quelques caractères épisodiques ; enfin, il

l'accommoda au goût de sa nation & de son siècle, autant du moins qu'il le pouvait faire, sans blesser jusqu'à un certain point les loix de la vraisemblance & du bon goût, qu'il connaissait mieux que personne ; mais le fond est absolument le même. Comme dans l'Andrienne, un pere veut marier son fils avec la fille d'un homme fort riche ; ce fils a pour maitresse une jeune inconnue, qu'il croit orpheline, & pour ami un jeune homme de son âge, qui est amoureux de celle que son pere lui destine. Cet ami se croit trahi, il lui cherche querelle ; mais il reconnaît son erreur, & ils se réunissent pour rompre ce mariage. Enfin, comme dans l'Andrienne, cette orpheline cesse de l'être, & retrouve un pere dans celui de sa rivale ; les deux sœurs épousent leurs amans, du consentement des deux peres, & tout le monde est content. Tels sont les principaux rapports que le traducteur aurait pu faire remarquer, & ce ne sont pas les seuls ; il s'en trouve dans plusieurs scenes : il y a même des passages entiers qui ne sont que traduits de Térence. Par exemple, dans la premiere scene, J. Bevil dit au vieil Humfray, son domestique de confiance, en parlant de son fils : « dès qu'il a commencé de devenir un  
» homme, je lui ai permis de vivre à sa ma-

niere , persuadé qu'il n'y avait pas de  
 moyen plus efficace pour me mettre au  
 fait de son véritable caractere. En effet ,  
 quelle juste idée voudriez-vous qu'on s'en  
 formât , d'après une conduite subordon-  
 née toujours à la gêne , ou retenue par la  
 crainte ? C'est précisément ce que dit le  
 bon-homme Simon à Sosie , dans la première  
 scene de l'Andrienne.

*Nam is postquam excessit ex Ephebis , Sosia ,  
 Liberior vivendi fuit potestas : nam antea  
 Qui scire posses , aut ingenium noscere ,  
 Dum atas , metus , magister prohibebant ?*

C'est à des funérailles que Simon s'est  
 aperçu de l'amour de Glycerie & de son  
 fils ; c'est à un bal masqué , que Bevil a  
 reconnu l'attachement du sien pour Indiana :  
 cela est un peu différent ; mais ce récit n'en  
 est pas moins imité de celui de Terence.  
 Indiana court un péril dont le jeune Bevil  
 la délivre ; elle est prête à se trouver mal :  
 « alors , dit le pere , elle se pencha en pleu-  
 rant sur l'épaule de mon fils avec une con-  
 tenance modeste , mais qui annonçait la fa-  
 miliarité : les pleurs qu'elle laissait couler  
 entre ses bras , signifiaient assez qu'elle n'est  
 point gênée avec lui , quand ils sont sans  
 témoins. »

*Tum illa, ut consuetum facile amorem cerneret,  
Rejecit se in eum flens quam familiariter, &c.*

Quant au style du traducteur français, il est assez clair, assez précis, & ne manque même pas d'une certaine élégance, & quand il le faut, d'une certaine force. En général, cette piece se fait lire avec plaisir, malgré plusieurs défauts qu'il est aisé d'y appercevoir; & nous croyons que ce projet de faire connaître à notre nation les meilleures pieces des auteurs comiques Anglais, ne peut manquer de plaire au public.




 QUATRIEME PARTIE.

L E

## NOUVELLISTE SUISSE.

*Précis des principaux événemens politiques  
qui ont eu lieu pendant l'année 1778.*

## T U R Q U I E.

**C**onstantinople. L'envoyé du roi & de la république de Pologne auprès de la Porte retourne à Varsovie, & l'internonce Turc en Pologne est rappelé, sans avoir pu exécuter le projet de renouveler l'alliance entre les deux puissances. On continue de refuser à cinq frégates russes la permission d'entrer dans la mer Noire.

Paix conclue entre le grand-seigneur & le régent de Perse. Guerre civile entre les beys ou gouverneurs en second de l'Egypte. Le pacha, ou gouverneur en chef, profite de cette division pour y rétablir l'autorité du grand-seigneur.

Défense faite dans tous les ports de l'empire d'y recevoir aucun vaisseau russe, & préparatifs de guerre contre cette puissance. Le kan de Crimée, protégé par la Russie

trouve un nouveau compétiteur en la personne de Sélim-Gueray, pour qui la Porte se déclare, de même que plusieurs princes des Tartares. Mais celui-ci est obligé d'abandonner la presqu'isle, & ses partisans se soumettent au vainqueur. Le ministre Ottoman informe ceux des autres puissances des atteintes portées par la cour de Russie au dernier traité, & sur-tout relativement à l'indépendance de la Crimée.

Conférences entre les ministres de la Porte & l'envoyé de Russie, pour travailler à prévenir une rupture entre les deux puissances ; ce qui n'empêche pas que le capitain-pacha ne fasse équiper une flotte considérable destinée pour la mer Noire, & que l'on ne forme des armées & des magasins sur les frontieres. Arrivée du marquis de Saint-Priest, ambassadeur de France. Troubles survenus dans la province de Bagdad, & guerre civile entre deux partis, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau gouverneur.

La ville de Balsora, si florissante par son commerce, est presque entièrement ruinée à cause des vexations que les Persans y exercent. Le ministre de Russie demande la permission de se retirer, vu l'inutilité de ses soins pour le maintien de la paix, & elle lui est refusée ; mais on continue de le traiter avec les plus grands égards.

Déposition du grand-visir. Expédition infructueuse du capitain-pacha dans la Crimée. La tempête fait périr quelques-uns de ses vaisseaux.

## R U S S I E.

Naissance d'un prince fils du grand-duc. Préparatifs de guerre & nomination du général de Romanzow pour commander l'armée que l'on rassemble dans l'Ukraine. Les troupes Russes remportent dans la Crimée une victoire sur les ennemis de Sahib-Guerai, & s'emparent de la ville de Cassa.

Divorce prononcé entre le duc de Courlande & la duchesse son épouse, née princesse de Jessopow.

Expéditions faites depuis le Kamtschatka. Découverte de la côte de l'Amérique, & tentatives pour ouvrir une communication directe par mer, d'Arcangel jusqu'à cette province, & projet de négocier un traité de commerce & d'amitié avec les empereurs de la Chine & du Japon.

Résolution prise par la cour de fournir un corps de troupes auxiliaires au roi de Prusse, en exécution du traité fait entre les deux puissances.

## S U E D E.

Introduction d'un habillement moins dispendieux, moins sujet à varier, & qui sera particulier à la nation Suédoise.

Le duc de Deux-Ponts réclame la protection

du roi de Suede, comme garant de la paix de Westphalie, relativement aux affaires de la succession de Baviere, & le roi y répond d'une maniere vague.

Camp formé à Ladugaad, & composé de plusieurs régimens de la maison du roi. Tous les officiers & soldats y paraissent dans le nouveau costume national.

Le roi convoque les états du royaume pour tenir une diete nationale, & avec la plus grande solennité. Nomination faite par S. M. des orateurs des quatre ordres & sur la réquisition des députés.

Naissance d'un prince royal qui reçoit le nom de Gustave Adolphe. Résolution prise par la cour de garder la neutralité par rapport à l'Allemagne.

#### D A N N E M A R C.

Etablissement de la ville de Tranquebar, comme entrepôt des marchandises de l'Inde & de la Chine, avec exemption de tous droits.

Formation d'un camp de vingt mille hommes près de Copenhague. Le roi de Suede s'y rend incognito avec les deux princes ses freres.

La cour de France fait notifier à celle de Dannemarc qu'elle a conclu un traité d'amitié & de commerce avec les Etats-unis de l'Amérique.

Plusieurs

Plusieurs officiers Danois obtiennent la permission d'aller servir sur la flotte française, & d'autres sur celle de l'Angleterre. La même chose a lieu par rapport aux armées de l'empereur & du roi de Prusse.

P O L O G N E.

Ratification respective du traité concernant les limites entre la république & le roi de Prusse. Départ de l'internonce Turc. Négociations avec quelques puissances voisines relativement au commerce. Diminution de celui de Dantzic. Opérations du conseil permanent pour rétablir la police intérieure.

Contribution exigée des ecclésiastiques de Pologne, avec le consentement du pape. Un corps de troupes prussiennes traverse la grande Pologne sans obstacles. Construction d'un temple à l'usage des luthériens dans la capitale.

Plusieurs seigneurs & autres officiers Polonais obtiennent la permission d'aller servir dans l'armée de l'une ou de l'autre des trois puissances qui ont été intéressées dans le partage de la Pologne.

Assemblées de la diete nationale, dont toutes les séances se tiennent avec une tranquillité remarquable. Le nouveau code de loix, composé par le grand-chancelier & adopté de même que plusieurs propositions faites

par le roi, ayant pour but de procurer le bien public, quant au militaire, aux finances & à l'éducation, & de corriger divers abus. Quelques membres du conseil permanent sont remplacés & d'autres confirmés. S. M. obtient le droit de nommer aux départemens qui le composent, moyennant que ce soit par des membres du corps.

*A L L E M A G N E.*

*Vienne.* Réunion du bannat de Jemeswar au royaume de Hongrie. Ordre donné par l'impératrice reine à toutes les maisons religieuses des deux sexes, excepté aux capucins & aux camaldules, d'ouvrir des écoles gratuites dans leurs maisons.

Mort de l'électeur de Bavière, dernier prince de la branche cadette de sa maison, & qui ne laisse point d'enfans. L'électeur Palatin, chef de la branche aînée, lui succède & le rend à Munich pour prendre possession de ses nouveaux états. La maison d'Autriche réclame l'expectative sur une partie de l'électorat, qu'elle prétend lui avoir été assurée en 1416, fait une convention avec le nouveau souverain, & se met en possession de la plus grande partie de la basse-Bavière. L'électrice douairière de Saxe forme aussi des prétentions sur quelques fiefs féminins & sur les biens allodiaux de cette succession. Le duc de Deux-Ponts, héritier présomptif de l'électeur Palatin, proteste contre la con-

vention qui démembre la Baviere.

Préparatifs immenses de guerre de l'empereur, dont les armées se rassemblent dans la Boheme; manifeste publié à ce sujet. Négociation entamée, mais sans succès, entre les cours de Vienne, de Berlin & de Saxe, pour prévenir une guerre sanglante en Allemagne.

Les hostilités commencent dans la Boheme, où l'empereur commande en personne, & où il se donne un grand nombre de petits combats peu décisifs. Une autre armée se forme dans la Silésie Autrichienne pour mettre cette province à l'abri d'une invasion.

La cour de Vienne offre au roi de Prusse de renoncer à ses prétentions sur la Baviere, s'il veut se désister de ses droits sur les margraviats en Franconie appartenant à la branche cadette de sa maison: ce qui n'est point accepté. Levées d'hommes & d'argent extraordinaires dans tous les états héréditaires de la maison d'Autriche.

Arrivée d'un député du congrès, qui ne s'annonce cependant que comme un simple voyageur.

*Berlin.* Le roi de Prusse fait notifier à la diete de l'empire la résolution où il est, après avoir épuisé en vain toutes les voies amiables, de s'opposer aux effets de la convention arrêtée entre la cour de Vienne & l'é-

lecteur Palatin, comme étant contraire à la bulle d'or, à la paix de Westphalie & aux droits de plusieurs princes d'Allemagne & à la balance de l'empire, d'autant plus que cette cour s'est emparée de plus de terres en Baviere que l'électeur ne lui en a cédé.

Une armée très-nombreuse se forme en Silésie, & le roi se rend à Breslau pour en prendre le commandement. Une autre composée de troupes Prussiennes & Saxonnes se rassemble sur les frontieres de l'électorat, aux ordres du prince Henri. L'une & l'autre pénètrent par différens côtés dans la Boheme, s'emparent de plusieurs postes, & levent des contributions, tandis que les Impériaux restent sur la défensive dans leurs camps retranchés. Tout se borne à des escarmouches. Retraite des deux armées Prussiennes qui se rapprochent des frontieres de la Silésie & de la Saxe.

Expédition faite avec succès dans la Silésie Autrichienne par le prince héréditaire de Brunswic. Il se rend maître de plusieurs postes importans. Le roi établit sa résidence à Breslau; préparatifs pour une campagne d'hiver. Les Autrichiens se renforcent en Moravie.

*Ratisbonne.* Toutes les puissances intéressées dans la succession de la Baviere, publient un grand nombre d'écrits pour justi-

fier leurs prétentions respectives, & les états de Baviere protestent contre tout démembrement de l'électorat. Il se fait dans celui de Hannovre une augmentation considérable de troupes que l'on tient prêtes à marcher au premier ordre. La cour de Berlin insiste toujours pour que la succession de la Baviere soit remise dans son état primitif & discutée selon les loix de l'empire. Elle produit un acte de renonciation de l'archiduc Albert, qui paraît détruire toutes les prétentions de la maison d'Autriche sur cet électorat.

L'évêque de Spire réclame la propriété de la ville & forteresse de Philisbourg. Déclaration faite à la diete & à d'autres cours de l'Allemagne par les ministres de France, portant que S. M. T. C. est résolue d'observer exactement les traités, & en particulier celui de Westphalie.

L'impératrice de Russie fait déclarer à la cour de Vienne & aux autres puissances garantes de ce traité, qu'au cas que les différends concernant la Baviere ne se terminent pas à l'amiable, elle ne pourra se dispenser de remplir ses engagements envers le roi de Prusse son allié.

I T A L I E.

Rome. Requête présentée au roi de Portugal en faveur des ex-jésuites ses sujets,

tendante à affirmer leur innocence par rapport aux crimes d'état dont on les a accusés.

Entreprise du desséchement des fameux marais Pontins.

Rétablissement de la bonne intelligence entre le saint-siège d'une part & les cours de Naples & de Turin de l'autre. Celle-ci consent à recevoir un nonce. Création de dix cardinaux, dont deux seuls à la nomination du S. Père. Un ex-jésuite est aussi nommé à l'évêché de Limerick en Irlande. Présentation de la haquenée au nom de S. M. Sicilienne.

Le pape permet que l'on enlève quelques malfaiteurs d'une église. Défense faite par le roi d'Espagne à tous ses sujets d'envoyer à la cour de Rome aucune requête pour canonisations, dispenses, &c.

*Naples.* Défense aux évêques de quitter leurs diocèses sans une permission expresse du roi. Bulle publiée pour une croisade contre les corsaires barbaresques.

Le roi fait inoculer avec succès la petite vérole.

Assemblée des états-généraux de la Sicile, qui donne lieu à divers réglemens pour la police intérieure de ce royaume.

Erection d'une académie des sciences & belles-lettres à Naples, & d'une bourse pour l'avantage du commerce.

Ordre général à toutes les maisons religieuses de fournir un état exact de leurs revenus, & limites fixées à la juridiction secrete qui s'exerce dans les cloîtres.

Déclaration du roi concernant la neutralité dans la guerre actuelle entre la France & l'Angleterre : Venise & le grand-duc en font de même.

*Florence.* Réglemens par rapport aux couvens & à leurs revenus. Amélioration de la partie inférieure & marécageuse du Siennois. Construction de bâtimens & levée de mate-lots en Corse pour le service de la France. On travaille à fortifier cette isle.

E S P A G N E.

Paix conclue entre l'Espagne & le Portugal. Arrivée de la reine douairiere de Portugal à Madrid.

Edit du roi, qui accorde à tous les ports de la monarchie le libre commerce avec les Indes occidentales, excepté celui du Mexique réservé pour Cadix.

Nomination d'ambassadeurs aux cours de Londres & de Lisbonne. Continuation d'armemens extraordinaires par terre & par mer, sans que l'on en connaisse le but.

Le roi de Maroc desire de renouer avec l'Espagne & de cultiver la paix avec les diverses puissances de l'Europe. Il envoie deux ambassadeurs à Paris & à Florence.

Retour à Cadix de l'armée & de la flotte qui ont fait la guerre en Amérique ; leurs commandans sont mis aux arrêts.

Insultes faites au pavillon espagnol par quelques corsaires Anglais. Déclaration de la cour, favorable au commerce des Etats-Unis.

*P O R T U G A L.*

Arrivée d'un ambassadeur du roi de Maroc.

On travaille à la revision du procès concernant l'attentat commis contre la personne du feu roi en 1759.

*F R A N C E.*

Naissance d'un prince, fils du comte d'Artois.

Préparatifs de guerre par mer & par terre. Envoi de divers corps de troupes sur les côtes de Normandie & de Bretagne.

Traité d'amitié & de commerce conclu entre la France & les Etats-Unis de l'Amérique. L'ambassadeur d'Angleterre quitte Paris sans prendre congé. Celui de France à Londres, en fait de même, après avoir notifié ce même traité au ministère anglais. Les députés des Etats-Unis sont présentés au roi, qui nomme un ministre pour résider de sa part auprès du congrès. Celui-ci s'embarque sur une flotte qui part de Toulon pour l'Amérique, aux ordres du comte d'Estaing. Rétablissement du port de Dunkerque.

Commencement des hostilités sur mer entre l'Angleterre & la France, sans avoir été précédées d'aucune déclaration de guerre. Le ministère fait délivrer des lettres de marque pour armer en course. Une nombreuse flotte équipée à Brest, met à la voile sous les ordres du comte d'Orvilliers. Combat d'Ouessant entre cette flotte & celle d'Angleterre, commandée par l'amiral Keppel. La victoire reste indécise.

Une seconde flotte fait voile de Toulon pour la Méditerranée, sous les ordres du chevalier de Fabry.

Etablissement d'une administration provinciale dans la province de Berry. Création d'une société royale de médecine.

Prise de l'isle de la Dominique, qui avait été cédée aux Anglais par le dernier traité. Ceux-ci s'emparent des isles de S. Pierre & de Miquelon.

Assemblée des états de Bretagne. Suppression de l'ordre des célestins.

Naissance d'une princesse, fille du roi.

A N G L E T E R R E.

La défaite du général Burgoyne entraîne la perte de Ticondérago, & des autres forts voisins. Prise de Philadelphie par les Anglais, aux ordres du général Howe. Séances orageuses dans le parlement.

On prend le parti de pousser avec vi-

gueur la guerre en Amérique, sans exclure cependant les voies de la négociation. Plan de conciliation proposé par le ministère & adopté. Nomination de cinq commissaires qui s'embarquent pour aller traiter avec le congrès. Levée de 30,000 hommes de milice pour la défense des côtes. Adresse présentée au roi par les principaux seigneurs catholiques. Retour du général Burgoyne en Angleterre. Mort du comte de Chatham. Arrivée à Londres du général Howe, après avoir remis le commandement au général Clinton. Les Anglais évacuent Philadelphie, & se retirent à New - Yorck & à Rhode - Island. Envoi d'une flotte en Amérique, sous le commandement de l'amiral Byron. Une tempête l'éloigne de celle du comte d'Estaing, au moment d'une bataille. Les Anglais arment aussi en course, & font des prises considérables.

Arrivée de la flotte marchande des grandes Indes, & de celle de la Jamaïque. Le général Haldiman est envoyé pour commander dans le Canada. Le général Carleton revient en Angleterre, aussi bien que le lord Howe, après avoir remis le commandement de la flotte à l'amiral Byron, & le gouverneur Jongstone, l'un des commissaires conciliateurs.

Ouverture d'un nouveau parlement le 26 de novembre.

*ETATS-UNIS DE L'AMERIQUE.*

Le congrès, depuis la prise de Philadelphie par les Anglais, tient ses séances à Yorck, sur la Sesquahana. Résolution prise de n'entendre à aucune proposition de l'Angleterre, à moins qu'elle ne reconnaisse l'indépendance des Etats - Unis. Réponse faite en conséquence à la lettre adressée au congrès par les commissaires anglais, à leur arrivée en Amérique. Le général Arnold prend possession de Philadelphie. Les Américains poursuivent les Anglais dans leur retraite.

Arrivée du ministre plénipotentiaire de France, qui est reçu avec la plus grande solennité.

Le congrès fait imprimer & répandre la proclamation des commissaires. Blocus de la ville de New - Yorck, commencé & abandonné par le comte d'Estaing. Entrepris sur Rhode-Island par mer & par terre, mais qui ne réussit point. Les Américains se retirent sans perte.

*P A Y S - B A S.*

Plaintes portées par les négocians d'Amsterdam à L L. H H. P P. sur ce que les armateurs anglais se sont emparés de plusieurs bâtimens appartenant aux sujets de la république. Résolution prise de mettre la marine hollandaise sur un pied respectable.

## T U R Q U I E.

**C**onstantinople. Le nouveau grand-vifir ayant écrit au général de Romanzow pour lui faire part de son avènement à cette dignité. & du desir qu'il aurait de travailler efficacement à régler les différends qui subsistent entre la Porte & la Russie, ce général lui a, dit-on, répondu que sa souveraine ne se prêterait à aucun accommodement, qu'après que le grand-seigneur aurait reconnu Sahib-Gueray en qualité de kan des Tartares, & que M. Destachieff était muni de pouvoirs suffisans pour traiter avec les ministres Ottomans. On croit que l'ambassadeur de France, de retour dans cette capitale, travaille, comme médiateur, à prévenir une rupture ouverte entre les deux empires. L'envoyé de Russie a eu une audience particulière du grand-vifir, & a été plusieurs fois en conférence avec les principaux membres du divan. Enfin, le capitain-pacha a fait son entrée publique. Le grand-seigneur, non-seulement lui laisse le commandement de toutes ses forces navales, mais de plus, lui a fait l'accueil le plus distingué, & l'a admis à une audience particulière, qui a duré une heure. Le peu-

ple, qui avait d'abord murmuré du mauvais succès de son expédition dans la Crimée, continue de le regarder comme le plus ferme appui du trône.

### R U S S I E.

*Pétersbourg.* C'est dans les environs de Kiow que doivent se rassembler les 30,000 hommes destinés à servir de troupes auxiliaires au roi de Prusse, & plusieurs régimens quittent la Livonie & l'Estonie pour s'y rendre.

Il est arrivé depuis peu des députés des Tartares, du nombre desquels doit être le frere de Sahib - Gueraï, pour solliciter de nouveaux secours en hommes & en argent; ce qui semble annoncer que, malgré le mauvais succès de l'expédition du capitain - pacha, ce nouveau kan ne se croit pas encore bien affermi.

La mort du régent de Perse s'est confirmée. On fait qu'il a été tué; mais on ignore de quelle maniere il a péri, & l'on ne connaît pas les auteurs de ce meurtre.

La cour paraît s'occuper beaucoup moins de ses démêlés avec la Porte, que de la guerre qui s'est allumée dans l'Allemagne; & l'on attend la réponse de celle de Vienne à la déclaration de notre souveraine, ce qui cependant n'aura lieu vraisemblablement que lorsqu'elle se sera arrangée avec le ministère de Versailles.

L'impératrice vient d'ériger en gouvernement l'immense pays de Irtskusk, qui est presque désert, mais qu'elle se propose de peupler, en y établissant des bourgs, des villages, des tribunaux & des maisons d'éducation & de travail.

## S U E D E.

*Stockholm* La diete continue ses délibérations, dont tous les objets sont relatifs à quelque partie du bien public; & il est beaucoup question de mettre en règle les affaires qui concernent la banque. Les états ont demandé au roi de permettre que l'on ouvrît dans tout le royaume, une souscription pour fonder dans cette capitale une nouvelle maison d'éducation en mémoire de la naissance du prince royal; & S. M. y a très-agréablement consenti, en se chargeant de faire les réglemens nécessaires pour remplir les vues bienfaisantes des fondateurs. Il n'est pas inutile d'observer que la diete actuelle est composée de 1530 personnes, qui sont 1200 membres de la noblesse, 50 du clergé, 110 de la bourgeoisie, & 170 de l'ordre des payfans. Tous sont animés d'un zèle patriotique, & il regne entr'eux une parfaite union.

## D A N N E M A R C.

*Copenhagen.* On a ouvert solennellement aux vaisseaux, le port qu'on a conf-

trait près de la ville de Ronné, & à qui l'on a donné le nom de *Christians-Haven*. Il a onze pieds de profondeur, & peut recevoir à présent les bâtimens chargés. Le roi vient de renouveler les ordonnances contre le luxe & contre l'excès de dépense qu'occasionnent les baptêmes, les mariages, & les enterremens.

Le Dannemarc, de même que les autres puissances du nord, admettent dans leurs ports tous les navires marchands qui se présentent; mais ils en interdisent très-sévèrement l'entrée à tout corsaire, de quelque nation qu'il soit.

P O L O G N E.

*Varsovie*. Le maréchal de la diete, en faisant la clôture de cette assemblée nationale, déclara au nom du roi, que S. M. ayant fait au bien public le sacrifice de renoncer à la distribution des graces, elle était dans la ferme résolution de ne point la reprendre, desirant même qu'il n'en fût plus mention dans la suite, afin de ne rien changer aux constitutions de la diete de 1775, garanties par les puissances alliées. Mais elle a demandé en même tems de pouvoir vendre vingt-cinq grandes terres appartenant à la couronne, pour en appliquer le produit à l'utilité publique; & cet exemple de désintéressement patriotique a

été imité par plusieurs magnats.

Le maréchal comte Pulawski a demandé de pouvoir se purger du crime de régicide, dont il a été accusé, & revenir dans sa patrie. Le roi y a consenti, à condition qu'il enverra au conseil permanent toutes les pièces qui peuvent servir à sa justification, & qu'après en avoir reçu un sauf-conduit, il vienne se soumettre au jugement de la diète. Le roi ayant, selon le droit qui lui en a été accordé, nommé aux divers départemens du conseil permanent, ce corps a repris ses fonctions en plein.

On apprend que les protestans de la confession d'Augsbourg, établis à Mohilow, ont obtenu la permission d'y bâtir une église.

Entre les nombreuses & sages loix contenues dans le nouveau code que la nation vient d'adopter, on peut remarquer celle qui fixe la prescription à cinquante années de possession tranquille, & celle qui défend à toute personne de signer des lettres de change avant l'âge de ving-cinq ans, & à tout gentilhomme de contracter par cette voie qui est réservée aux seuls négocians. Quiconque sera nommé à une ambassade, devra être né en Pologne & y posséder des biens fonds.

*Allemagne.*

## A L L E M A G N E.

*Vienne.* L'empereur est de retour dans cette capitale depuis le 23 de novembre; mais ce monarque n'y a pas séjourné long-tems.

Il s'est donné plusieurs petits combats sur les frontieres de Boheme & de Silésie, entre des détachemens de troupes impériales & prussiennes. Le plus considérable a été celui dans lequel un corps des premiers avait entrepris de s'emparer du village de Weiskirchen, que les secondes occupaient près de Jagerndorff. Chacun des deux partis en a fait publier une relation à son avantage, quoiqu'il n'ait abouti qu'à faire tuer quelques centaines d'hommes de part & d'autre.

Il paraît qu'il regne entre cette cour & la Porte, une bonne intelligence, très-intéressante dans la crise actuelle des affaires de l'Allemagne.

Le nouveau grand-visir a déchargé les sujets de la maison d'Autriche d'une partie des droits que paient ceux des autres puissances.

On assure que le feld-maréchal comte de Laschy est nommé pour aller féliciter de la part de la cour L. L. M. M. T. C. sur l'heureux accouchement de la reine; mais l'on croit que l'envoi d'un militaire de ce

rang & de ce mérite, doit avoir un objet plus important.

Un officier général s'est rendu, par ordre de l'empereur, à l'armée du prince Henri, pour y traiter de l'échange des prisonniers.

*Berlin.* Le prince royal de Prusse est arrivé de Neiss à Breslau, & y a ramené son régiment. L'armée aux ordres du prince héréditaire de Brunswick en Silésie, n'a point changé de position, & occupe toujours Troppau, Jagerndorf & Johannesberg. On a été informé que l'empereur s'était rendu dans les environs, & avait été reconnaître ces différens postes.

On travaille sans relâche à mettre les troupes prussiennes à l'abri de toute surprise. Quoique les armées aient pris leurs quartiers, on conjecture qu'il pourra y avoir une campagne d'hiver, d'autant plus que que le roi de Prusse a commandé huit mille manteaux, qui doivent être prêts incessamment; & comme le nombre des Autrichiens augmentent en Moravie, S. M. a renforcé de douze bataillons le corps que commande le prince héréditaire. Il est à présumer qu'il s'y livrera encore de nouveaux combats; puisque les postes dont les Prussiens font les maîtres, coupent la communication entre l'Autriche & les provinces que la cour

de Vienne possède en Pologne.

Le ministre de Prusse a demandé à la régence de l'électorat de Hannover, la liberté du passage pour les nombreuses recrues destinées à compléter les régimens qui se trouvent dans les états de S. M. en Westphalie, ce qui lui été accordé.

Le prince Repnin est arrivé à Breslau, & l'on prétend que le baron de Breteuil, ambassadeur de France auprès de la cour de Vienne, doit s'y rendre aussi pour travailler au rétablissement de la paix, qui paraît cependant devoir être éloignée, à en juger par les immenses préparatifs de guerre qui se font de toutes parts.

On apprend de Breslau que S. M. a fait confisquer récemment les terres situées dans la partie de la Pologne qui lui est parvenue par le traité de partage, & dont les seigneurs ne se sont pas déclarés pour son parti depuis le commencement de la guerre, & qu'elle a nommé une administration particulière pour les régir.

Le prince de Bernbourg, qui commande les troupes réparties près de Budissin en Saxe, a fait signifier aux habitans, qu'en vertu d'une convention avec les Autrichiens, aucun des deux partis ne peut passer les frontières pour fourrager & lever des contributions.

*Ratisbonne.* Le roi de Prusse a fait encore présenter aux états de l'empire, quelques faits particuliers relatifs à la succession de Bavière, & principalement une lettre de l'électeur Palatin au duc de Deux-Ponts, portant en termes exprès, qu'il avait été tellement pressé par la cour impériale, qu'il s'était vu obligé de se résoudre sans délai ou pour la ratification, ou pour la rupture totale de la convention, & que dans ce dernier cas il ne pouvait s'attendre qu'à voir les troupes Autrichiennes, déjà entrées dans le pays, prendre possession, non-seulement de la partie stipulée, mais de toute la Bavière & même de la capitale, &c.

L'empereur a interdit toute communication & même celle des postes entre ses états & ceux du roi de Prusse par la haute-Silésie.

On vient encore de publier un mémoire sur l'indivisibilité de la haute & de la basse-Bavière, fondée sur des actes authentiques des souverains, & confirmé par les empereurs.

### I T A L I E.

*Rome.* On a discuté dans la dernière congrégation, au tribunal du cardinal-vicaire, si le Hongrois qui a tué un Prussien en duel, devait jouir ou non, de l'asyle ecclésiastique qu'il avait réclamé & de l'immunité dont on l'avait privé en l'en arrachant par force,

Tous les suffrages lui ont été favorables, & on l'a reconduit dans l'église où il s'était d'abord réfugié.

Les lettres de Livourne portent que depuis que l'escadre française du chevalier Fabry ne croise plus dans la Méditerranée, les Anglais ont fait diverses prises qu'ils ont conduites à Gibraltar.

E S P A G N E.

Tout ce qu'on peut conjecturer de plus vraisemblable pour expliquer l'inaction dans laquelle la cour laisse depuis long-tems une flotte de plus cinquante vaisseaux, rassemblée à Cadix & prête à mettre à la voile, c'est que son intention est, d'un côté, d'assurer le retour de plusieurs vaisseaux richement chargés qu'on attend de l'Amérique, & de l'autre d'avoir le tems nécessaire pour faire passer des secours dans ses possessions du nouveau monde.

La reine douairière de Portugal a quitté cette cour, après avoir reçu tous les honneurs possibles. Son départ a été suivi immédiatement de l'arrivée du général don Zevallos, qui a été très-accueilli du roi & de toute la cour. Ainsi sa longue absence doit être attribuée, non à aucun mécontentement de sa conduite, mais à des raisons de politique & de bienfaisance, qui ne permettaient pas que le vainqueur de la flotte portugaise

parût à la cour pendant le séjour qu'y a fait cette princesse.

On a parlé dans le tems, du procès intenté par l'inquisition à don Olavidés, intendant de Séville. Son sort vient d'être décidé; & cet événement comparé avec le degré de lumieres qui caractérise ce siecle, est trop extraordinaire pour que nous n'en rapportions pas ici les principales circonstances. Ce magistrat, aussi éclairé que bon citoyen, avait peuplé les déserts de la Sierra-Morena d'artisans Allemands, industrieux, mais protestans. Par leurs travaux assidus, tout ce district était devenu fertile. Mais il avait cru devoir par prudence en éloigner les moines, & c'est ce qui l'a perdu. L'inquisition n'a voulu voir en lui qu'un homme sans religion & sans mœurs, l'a fait emprisonner; & après l'avoir laissé pendant deux ans dans les cachots, l'a condamné à être fouetté publiquement, (supplice dont on l'a cependant exempté, à cause de sa mauvaise santé) à être détenu pendant sept ans dans un couvent, sans sortir la première année de sa chambre, où deux moines lui tiendront assiduellement compagnie, *pour prendre soin de son ame*, &c. à ne porter ni or, ni argent, ni soie sur ses habits, à être banni à vingt lieues de Madrid ou de Lima, qui est son pays.

natal ; enfin lui & ses descendans au quatrieme degre , sont déclarés inhabiles à exercer aucun emploi civil ou militaire , &c. On voit par ces détails , que si les inquisiteurs n'osent point encore rallumer les bûchers en Espagne , leurs sentences n'en sont ni moins injustes , ni moins barbares.

P O R T U G A L.

*Lisbonne.* La reine douairiere a été reçue sur les frontieres du royaume par LL. MM. TT. FF. qui l'ont accompagnée jusques dans cette capitale , où elle est arrivée heureusement.

La reine a fait expédier trois décrets en faveur d'un pareil nombre de seigneurs Portugais , qui les déchargent de toutes les accusations portées contr'eux & les laisse jouir de leurs titres & de leurs emplois.

Il a été conclu entre cette cour & celle de France un traité qui exempte leurs sujets respectifs du droit d'aubaine & qui fera désormais partager aux vaisseaux français , de même qu'aux espagnols , les avantages du commerce que les Anglais ont exercé jusqu'ici exclusivement avec le Portugal.

F R A N C E.

*Paris.* Les armemens se continuent avec la plus grande activité dans tous les ports du royaume. On remarque que la marine royale s'est principalement attachée à s'em-

parer des corsaires anglais, & qu'elle en a en effet pris un nombre considérable qui ont été d'abord armés en course.

- Plusieurs vaisseaux de guerre ou frégates croisent à l'entrée de la Manche, pour tâcher d'intercepter la flotte marchande que les Anglais ont rassemblée à Portsmouth & qui doit faire voile pour l'Amérique sous l'escorte d'une escadre commandée par l'amiral Suldham. Comme on présume que cette escadre pourrait ensuite passer dans la Méditerranée, on renforcera à proportion celle du chevalier de Fabry, qui est en relâche à Toulon.

- Une autre escadre, commandée par le comte de Grasse, va mettre à la voile pour, à ce qu'on croit, escorter une flotte marchande qui se rend dans les possessions françaises en Amérique, transporter 500 hommes destinés à former la garnison de la Dominique, & joindre ensuite le comte d'Estaing.

La commission nommée par le parlement pour examiner le projet de légitimer les mariages des protestans en France, les requêtes de ces derniers & un plan d'édit présenté dans le même objet, ayant fait son rapport le 15 du mois dernier, il a été dit par arrêt, qu'il n'y avait lieu à délibérer, & qu'il appartenait au roi seul, aux lumières & à la

prudence de qui la cour s'en rapportait, de prononcer dans une affaire de si grande importance. Au reste, une partie de la nation pense qu'il ferait également équitable & avantageux pour l'état d'acquiescer à la demande des protestans.

Une flotte anglaise ayant paru sur les côtes du pays d'Aunis & de la Saintonge, la cour y a fait marcher plusieurs régimens pour mettre ces provinces à couvert de toute entreprise de la part des ennemis.

Le grand nombre de couriers qui arrivent à Versailles des cours de Suede, de Vienne, de Berlin & de Pétersbourg, fait présumer qu'on est fort occupé du soin de rétablir la paix en Aliemagne. On assure même que l'empereur a accepté la médiation de la France & de la Russie.

M. de la Touche-Tréville, après être rentré dans le port de Brest avec l'escadre qu'il commande, a remis à la voile, ayant pris à bord six mille hommes de troupes de débarquement, destinés pour une expédition secrete.

Des lettres de Calais annoncent que la flotte anglaise destinée pour les Indes occidentales, & les vaisseaux qui leur servaient d'escorte, ont essuyé le 31 décembre, & le premier de ce mois, une tempête si violente que plusieurs ont péri en mer & d'au-

tres ont échoué sur les côtes de France, ou ont réuffi à entrer dans le port de Calais, dont les environs, de même que les rivages du Boulonnais & de la Picardie, font couverts de cadavres & de débris de vaisseaux. Les équipages qui, en tout ou en partie, ont pu gagner la terre, ont été faits prisonniers & traités avec la plus grande humanité.

A N G L E T E R R E.

*Londres.* Le major général Pigot & plusieurs autres officiers sont de retour de l'Amérique. L'un d'eux a remis au lord Germaine des dépêches du général Clinton, sur le contenu desquelles la cour a gardé le silence. On prétend que ce dernier se plaint de ce qu'on ne lui a pas fourni dans le tems les secours qu'on lui avait promis, & qu'il sollicite son rappel.

La flotte de Québec est heureusement arrivée à Portsmouth, chargée de riches pelletteries. Mais on a eu avis dans le même tems, que l'amiral Byron avait été battu par une seconde tempête, qu'il avait perdu un de ses vaisseaux de 64 canons & que les Américains s'en étaient emparés. L'amirauté a prononcé sur plusieurs vaisseaux neutres pris par des corsaires anglais, & a condamné ceux qui s'en sont emparés, non-seu-

lement à les restituer, mais encore à tous frais & dépens.

Les négocians intéressés au commerce des Indes occidentales ont encore demandé au roi la protection par rapport à cet objet, & on leur a donné l'espérance de voir prendre des mesures propres à les rassurer.

Deux des commissaires pacificateurs, le lord Carlille & M. Edem, sont arrivés de New-Yorck, après avoir reçu des assurances de fidélité de la part de ceux des Américains attachés au gouvernement, qui s'étaient réfugiés dans cette ville.

Quant à ce qui concerne les séances du nouveau parlement, il s'y est élevé, comme on avait lieu de s'y attendre, de violens débats dont nous ne pouvons indiquer que les principaux objets. Il fut d'abord mention dans la chambre des communes, de l'affaire du général Burgoyne & de la convention de Saratoga, sur les plaintes formées par cet officier contre les ministres. Ensuite on délibéra sur les subsides demandés par la cour, lesquels furent accordés, & sur les moyens de les lever. Le nombre des matelots & soldats de marine pour le service de la campagne prochaine, a été porté à soixante & dix mille hommes; celui des milices nationales mises sur pied, à quarante mille. On examina de plus la conduite des

commissaires conciliateurs en Amérique, & plusieurs membres de la chambre désapprouverent la menace de dévastation portée dans leur dernier manifeste, & il en fut de même dans la chambre haute. On demanda à la cour, les papiers nécessaires pour justifier l'emploi de toutes les sommes fournies par la nation à l'usage de la marine. Enfin on prit en considération l'accusation portée contre l'amiral Keppel & les causes du peu de succès du combat d'Ouessant, & il fut décidé que la conduite de cet officier serait examinée dans un conseil de guerre qui, à raison de sa mauvaise santé, se tiendrait à Plymouth, & non sur un vaisseau, suivant la coutume. Le général Keppel, frère de l'amiral, a résigné son poste de commandant en chef de la milice, & le lord Barrington celui de secrétaire de la guerre. Plusieurs officiers de marine se sont aussi démis de leurs emplois, & cette même accusation a obligé la cour de faire divers changemens par rapport aux chefs d'escadres.

#### *ETATS-UNIS DE L'AMERIQUE.*

*Boston.* Les commissaires Anglais, ayant publié, avant leur départ pour retourner en Europe, un très-ample manifeste pour exhorter les Américains à se réunir à la mere patrie, fixant dans cette vue un terme de quarante jours, le congrès y a répondu par

un autre manifeste, dans lequel, après avoir présenté un tableau succinct, mais énergique, des vraies causes de la guerre présente & de leurs effets, il est dit qu'au moment que l'ennemi aurait incendié, selon sa menace, quelque-une de leurs villes, on en usera de même à l'égard des biens appartenant aux Torrys, mais sans toucher cependant à leurs personnes.

Il est arrivé dans cette ville environ cinquante prisonniers Français, échangés contre un pareil nombre d'Anglais pris par l'escadre du comte d'Estaing. Les premiers se plaignent des mauvais traitemens qu'ils ont essuyés pendant leur détention à New-Yorck.

On a arrêté que, conformément aux édits publiés, tous ceux des habitans de cette ville qui après l'avoir quittée & s'être mis sous la protection de l'Angleterre voudraient y revenir, seront d'abord renvoyés; & s'ils récidivent, mis à mort.

On a reçu avis qu'ils était parti de New-Yorck, une flotte chargée d'invalides, de femmes, d'enfans, & de bagages appartenant aux Torrys.

S U I S S E.

Zuric. Il est mort dans cette ville pendant l'année dernière, 474 personnes, & il est né 393 enfans, savoir, 183 garçons &

210 filles. Ainsi le nombre des morts surpasse celui des naissances de 81.

*A Berne*, il est mort dans le même intervalle 478 personnes, parmi lesquelles se trouvent un membre du petit conseil & six du grand. Le nombre des naissances a été de 356, précisément autant d'un sexe que d'autre. La population a été diminuée de 122 personnes.

*A Lausanne*. Morts, 203; naissances, 261. La population a gagné 58.

*A Schaffhouse*. Morts, 147; naissances, 167. Augmentation de 20.

Il est né dans la principauté de *Neuchatel* depuis le premier novembre 1777, jusqu'à pareil 1778, 1219 enfans, & il y est mort 951 personnes. Ainsi le nombre des naissances excède de 268. On y a de plus béni 268 mariages.

*A Bâle*, il est né pendant l'année 1778, 322 enfans, & il y est mort 351 personnes; ainsi le nombre des morts surpasse celui des naissances de 29 personnes. Il est né dans tout le canton 715 enfans, & mort 436 personnes. Mariages 203. Ainsi la population y a augmenté de 279 personnes.

*A Mulhouse*, il est né dans le même intervalle 276 enfans, & il y est mort 210 personnes. En sorte que le nombre des naissances excède de 66.



## T A B L E.

- I. PARTIE. Annales littéraires de la Suisse.
- I. *Récit de ce qui s'est passé le 15, à l'assemblée des chambres du parlement de Paris.* page 3
- II. *Réflexions d'un citoyen catholique sur les loix de France, relatives aux protestans.* 8
- III. *Lettres de deux curés des Cévennes sur la validité des mariages des protestans, & sur leur existence légale en France, &c.* 15
- IV. *Catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la bibliothèque de Genève. Par Jean Senebier, ministre du saint Evangile, bibliothécaire de la république.* Ibid.
- II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe.
- I. *Nouveaux mémoires de l'académie royale des sciences & belles-lettres, année 1776, avec l'histoire de la même année.* 27
- II. *Anecdote sur le célèbre poëte Klopstock.* 43
- III. PARTIE. Pieces fugitives.
- I. *Eloge de M. de Voltaire, lu à l'acadé-*

- mie royale des sciences & belles-lettres*  
*de Berlin, dans une assemblée publique*  
*extraordinairement convoquée pour cet*  
*objet, le 26 novembre 1778. 49*
- II. *Lettres aux éditeurs, sur le remède ca-*  
*raïbe contre la goutte. 81*
- III. *Avis divers. 84*
- IV. *Les amans réservés, comédie en cinq*  
*actes & en prose, &c. 88*
- IV. PARTIE. *Annales politiques de l'Eu-*  
*rope. 92*